



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13ème arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

Étaient présents :

Mme Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE, M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, M. Aïmane BASSIOUNI, M. Vincent BOULET, M. Emmanuel COBLENCE, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Mireille ESTIENNE, M. Stéphane FERRIER, M. Alexandre FLORENTIN, M. Antoine GUILLOU, M. Kais IDRISI, Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, M. Louis LEROY-WARNIER, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Philippe MOINE, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Éric OFFREDO, M. Jean-Baptiste OLIVIER, M. Chang-Hua PENG, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Juliette SABATIER, Mme Danièle SEIGNOT, M. Habib SHOUKRY, Mme Anne SOLEILHAVOUP, Mme Elisabeth STIBBE, M. Serge TOKA

Absents représentés :

- M. Daniel TRAN ayant donné procuration à M. Éric OFFREDO
- M. Wilfried BÉTOURNÉ ayant donné procuration à Mme Morgane LACOMBE

Absents sans pouvoir : Mmes Nathalie LAVILLE, Mathilde MAULAT, Caroline MILLET, Béatrice PATRIE, Anne SOUYRIS et M. Raymond LE

Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU quitte définitivement la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DCPA 2 et donne pouvoir à M. Jean-Noël AQUA ;

M. Antoine GUILLOU arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DDCT 140.
Mme Marie ATALLAH quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DLH 217 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DASCO 58.
Mme Danièle SEIGNOT quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DLH 217 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DVD 29.

M. Éric OFFREDO quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DASCO 58 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DASCO 61.

M. Vincent BOULET quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DASCO 61 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DVD 122

M. Éric OFFREDO quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DEVE 80 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DVD 57.

M. Emmanuel COBLENCE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DVD 57 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DAC 170.

M. Antoine GUILLOU quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DSP 57 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DASCO 45.

M. Éric OFFREDO quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DDCT 46 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DDCT 94.

M. Kais IDRISI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DDCT 96 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DDCT 147.

M. Habib SHOUKRY quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DDCT 147 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DASCO 70.

Mme Morgane LACOMBE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DASCO 45 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DASCO 70.

M. Jean-Baptiste OLIVIER quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DDCT 162 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DAE 47.

Mme Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DDCT 162 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2025 DAE 61 ;

M. le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre MARCHAND

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13e arrondissement

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, nous allons commencer notre Conseil. Nous allons commencer par désigner une secrétaire de séance, en l'occurrence Marie-Pierre MARCHAND.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Elle est désignée. Marie-Pierre, tu es désignée secrétaire de séance.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ÉLU À L'UNANIMITÉ

Projets de délibération propre

13 2025 13 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 26 mai 2025

13 2025 14 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 juin 2025

M. LE MAIRE : Nous commençons par l'approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 juin dernier.

Y a-t-il des correctifs à apporter ? Je ne vois pas de doigt se lever. Puis-je considérer qu'il est adopté ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Il est donc adopté.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

113 2025 15 Inventaire des équipements dont le 13e arrondissement a la charge

M. LE MAIRE : Nous allons commencer par une délibération annuelle, en l'occurrence l'inventaire des équipements dont le 13^e arrondissement a la charge. C'est évidemment Éric OFFREDO, Premier adjoint, qui la rapporte.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'était la délibération annuelle où l'on reprend l'ensemble des équipements de proximité dont nous avons la charge. Je vous propose d'ailleurs d'adopter en même temps la DDCT 137 puisque c'est la même chose, mais au niveau parisien, on fait deux délibérations d'un coup et l'on va gagner beaucoup de temps. Là, c'est la délibération d'arrondissement, la DDCT 137 étant la même.

J'ai regardé que les derniers équipements que nous avions ouverts étaient bien présents, mais je laisse mes collègues qui sont en charge des équipements de proximité vérifier que tout est bien en ordre. Comme je n'ai pas eu de retour de leur part, je pense que tout est bon.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais faire voter les deux délibérations.

La mairie du 13^e 15, on va commencer par la première. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Projets de délibérations soumis pour avis

2025 DDCT 137 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026

DDCT 137, même vote ? Même vote. Merci. Elle est adoptée. Même si c'est très formel, je vous remercie pour cette unanimité.

POUR : 32 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DAE 160 Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens

M. LE MAIRE : Nous passons aux projets de délibération soumis pour avis. On va commencer par Rym KARAOUN GOUEZOU qui doit nous quitter prochainement pour aller vers une autre manifestation. Je lui laisse la parole pour la DAE 160. Il s'agit de la prolongation des délégations de service public pour les marchés alimentaires.

Rym KARAOUN GOUEZOU : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération vise à prolonger les contrats de délégation des marchés alimentaires jusqu'au 5 juillet 2026. Cette prolongation est décidée suite aux différentes remontées des services et arrondissements alertant sur le temps nécessaire pour construire un projet DSP cohérent, notamment en intégrant les questions de réduction des déchets, dynamisation commerciale et, bien sûr, le pouvoir d'achat des consommateurs. Cette prolongation est donc nécessaire.

Cette délibération concerne aussi la modification des droits de stationnement pour les commerçants de marché. Ils sont aujourd'hui titulaires de la gratuité les jours de marché, mais ils demandent une extension lors de leurs livraisons.

Aussi, je vous demande de voter favorablement dans l'intérêt des consommateurs et des commerçants. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, je vous en prie, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Juste pour rappeler un tout petit peu les épisodes précédents, puisque l'on a l'impression que l'on rajoute 6 mois de réflexion. Il y a un an on avait voté, déjà, le renouvellement de la DSP. Donc, c'est vrai qu'il aurait été bien de mener cette réflexion avant de décider de renouveler la DSP, surtout que je vous avais donné à l'époque 1 mois de réflexion de plus puisque j'avais dit qu'en Conseil de Paris il n'y avait pas eu le rapport, qu'il n'avait pas été joint, donc on avait été obligés de le revoter en décembre.

Donc, on va s'abstenir sur cette nouvelle prolongation, mais qui, effectivement, d'un certain côté, peut donner la possibilité à la prochaine majorité de prendre une décision.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette explication de vote. Pas d'autres interventions ? Non.

Je vais faire voter cette délibération DAE 160. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur OLIVIER s'abstient.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTIONS : 3 UDC (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DCPA 2 Indemnisation de la Ville de Paris par la société EIFFAGE CONSTRUCTION ÉQUIPEMENTS suite à désordres sur la façade du centre Michelet sis 48/52 rue Boussingault 75013 PARIS

M. LE MAIRE : Nous passons à la DCPA 2. Il s'agit de l'indemnisation de la Ville de Paris par la société EIFFAGE CONSTRUCTION concernant le centre Michelet.

Eric OFFREDO : Oui, effectivement. La Ville de Paris a confié en août 2018 à la société EIFFAGE la restructuration du centre Michelet.

La société EIFFAGE est donc intervenue en entreprise générale et a sous-traité le lot 3 à la société CF SERVICES. Les travaux ont été réceptionnés par la Ville le 9 octobre 2020. Le 24 avril 2023, la société EIFFAGE a été informée de l'apparition de fissures importantes avec risque de chute d'éléments affectant le revêtement de façade, on était bien sûr dans les 10 ans après la réception des travaux. Des travaux ont été entrepris, une indemnisation a été demandée, je vous passe le détail sur toutes les répartitions, le quorum et ce qui est pris en charge par l'assurance.

Au final, la société EIFFAGE s'engage à régler dans les 3 semaines suivant la signature du protocole la somme de 69 369,37 euros. Ce montant correspondant aux sommes avancées par la Ville de Paris pour les mesures conservatoires, le constat d'huissier, les frais de maîtrise d'œuvre, le contrôle technique, les frais SPS et la déduction faite de la part résiduelle incombant à la mairie de Paris.

C'est cette somme qu'il nous est demandé d'approuver avec cette délibération et de signer le protocole transactionnel correspondant.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? C'est une délibération évidemment technique pour clore ce différend.

DCPA 2. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DEVE 20 Fonds Vert - Convention entre la Ville de Paris et l'agence de l'eau Seine Normandie pour le financement de l'aménagement de la Petite Ceinture (19e) et du square Marie Curie (13e)

M. LE MAIRE : Toujours Éric OFFREDO. Cette fois-ci, il s'agit d'aller chercher des fonds de l'agence de l'eau. En l'occurrence, cela concerne le square Marie Curie dont nous venons d'inaugurer la première partie à côté de la gare d'Austerlitz.

Éric OFFREDO : Effectivement, c'est le Fonds Vert versé par l'agence de l'eau Seine Normandie. D'habitude, c'est nous qui attribuons des subventions, là c'est nous qui acceptons la subvention. Elle est bienvenue pour cet aménagement du square Marie Curie actuel.

Vous vous rappelez que ce square a été fermé pendant de nombreux mois, voire années, pour l'aménagement d'un bassin enterré de stockage d'eaux pluviales (c'est ce qui vous a permis à tous, je l'espère, de vous baigner dans la Seine cet été) pour éviter des rejets, c'est pour cela qu'on avait fait ce bassin. L'ancien square qui était de 4570 m² a été réaménagé sur un périmètre élargi puisque c'est désormais un espace vert de plus de 1,2 hectare.

Le budget de l'opération est évalué à 2 873 000 euros par l'agence de l'eau et le montant éligible au versement de la subvention est évalué à 1 028 000 euros, le taux d'aide et de 80 %, soit 822 874 euros.

Une convention est soumise à notre approbation pour permettre au Fonds Vert de financer à hauteur de cette somme, 822 874 euros, ce projet.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Certains d'entre vous étaient à l'inauguration, c'est un beau projet. La deuxième partie viendra en son temps après la construction des immeubles qui le bordent puisque là, les installations de chantier l'empêchent. C'est une belle réalisation.

DEVE 20. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 32 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DEVE 66 Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros)

M. LE MAIRE : DEVE 66. Toujours Éric OFFREDO. Cette fois-ci, il s'agit de subventions à des associations pour des opérations de végétalisation.

Éric OFFREDO : Il s'agit de subventions pour les associations qui interviennent sur tout Paris. Nous sommes concernés par cette délibération essentiellement par la subvention à l'association Urbanescence qui intervient dans le square Kellermann. Cette association est gestionnaire d'un jardin partagé Main verte et relais et souhaite acquérir du matériel de jardinage, des rangements, du matériel d'observation du vivant afin d'enrichir ses animations et l'accueil du public.

Il est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement pour cela de 1 180 euros pour 2025.

M. LE MAIRE : Une belle association qui fait de très belles actions. La subvention n'est pas très importante.

DEVE 66. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je la soumets à vos suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 32 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DLH 88 Foncière du Logement Abordable : apport en nature de 6 immeubles de logement

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 88. Il s'agit de la mise en œuvre de la Foncière du Logement Abordable.

Éric OFFREDO : Suite à la délibération du Conseil de Paris du 21 novembre 2024 autorisant la création de la Foncière du Logement Abordable, il est temps maintenant de procéder à sa capitalisation afin de lancer son action en 2025.

Le modèle de la Foncière du Logement Abordable lui permet d'avoir recours à l'emprunt pour compléter les apports de ses actionnaires et augmenter sa capacité d'intervention. Cet accord constitue une contribution importante de la Ville à sa structure pour lui permettre d'agir sur le marché immobilier et de recourir à l'emprunt. Il donnera lieu en contrepartie à des missions d'actions au bénéfice de la Ville.

Cette fois, 6 biens ont été identifiés dans le 13^e arrondissement. Ces biens font l'objet aujourd'hui d'un seul bail emphytéotique multi adresses avec Elogie-Siemp qui les gère, les entretient et les loue à des ménages sous plafond de ressources. Il regroupe 1476 logements qui ne sont pas conventionnés dans leur très grande majorité, mais loués à des niveaux de loyer social et abordable, ce qui correspond à la vocation de la Foncière du Logement Abordable.

Je vais vous donner rapidement les adresses : 62, rue Regnault ; 131-135, rue Léon-Maurice Nordmann ; 36, rue des Cordelières ; 42-44 rue Jeanne d'Arc ; 1, villa Auguste Blanqui ; 63 et 65, boulevard Kellermann ; 69 à 77, boulevard Kellermann.

Le bail emphytéotique a été conclu en 2006 entre la Ville et Elogie-Siemp. Il a fait l'objet de nombreux avenants dont le dernier a été signé en 2024. Il y a des modalités de versement d'une redevance à la Ville qui est versée chaque année par Elogie-Siemp. L'idée est d'apporter à la Foncière du Logement ces 6 bâtiments qui continueront à être gérés par Elogie-Siemp. Les locataires gardent le même bailleur, mais le propriétaire devient la Foncière du Logement Abordable. Il appartiendra à la fin du bail en 2031 à la Foncière du Logement Abordable de le renouveler.

L'estimation des domaines évalue à 160 100 000 euros l'ensemble de ces biens, c'est quand même un bel apport. La SPL a missionné un commissaire aux apports pour valider l'opération d'augmentation de capital de la foncière, un traité d'apport en nature par la Ville de Paris de ses droits de bailleur sur les 6 biens immobiliers au profit de la Foncière. Cet acte sera sous conditions suspensives d'une décision unanime des associés de la Foncière du Logement Abordable et un acte de constatation des réalisations des conditions suspensives, à savoir le rapport du commissaire aux apports, approbation de l'apport et augmentation de capital de la Foncière du Logement Abordable. C'est un peu technique.

Il y a une redistribution du nombre d'actions. La Ville de Paris est détentrice de 933 778 actions d'un montant de 225 euros et la commune de Saint-Ouen-sur-Seine qui est également partie prenante de cette Foncière du Logement Abordable détient 10 actions. C'est appelé à augmenter, bien évidemment. L'idée est d'avoir une foncière qui soit plus largement que sur le territoire parisien, sur le territoire métropolitain.

Il nous est donc demandé d'approuver l'apport en nature au capital de la société publique locale de la Foncière du Logement Abordable du transfert de propriété de ces immeubles et d'approuver la modification de composition du capital de la société publique locale Foncière du Logement Abordable pour la création de 711 556 actions nouvellement émises.

M. LE MAIRE : Merci. Jean-Baptiste OLIVIER a demandé la parole. Je dirai quelques mots aussi.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Donc, il s'agit bien de constituer une partie du capital de cette nouvelle foncière dont l'un des objectifs est de permettre, en tout cas c'est comme cela que je le comprends, à certaines populations, de classes moyennes, de mieux se loger, notamment de pouvoir accéder à la propriété à des prix inférieurs au marché. Je rappelle ce point. Je dis cela parce que c'est assez technique et compliqué.

On parle bien de 1476 logements, je ne sais pas si c'est exactement cela. Il ne s'agit pas de logements supplémentaires qui deviennent logements abordables, ce sont des logements qui existent déjà.

En fait il s'agit simplement de pouvoir, non pas accroître la capacité financière de cette Foncière de 160 millions d'euros, mais de donner une recette annuelle de quelques millions d'euros à cette Foncière. Ils ne sont pas inutiles, mais ils ne permettront de toute façon pas de mener une politique d'ampleur.

Comme vous l'avez rappelé, il s'agit d'une Foncière qui est constituée à 99,99 99 99 % par la Ville de Paris. Effectivement, il y a deux actionnaires, un qui a 10 actions, l'autre qui en a 1 million.

Ma question, puisque jusqu'à présent il n'y a pas d'opposition majeure là-dessus. Pourquoi s'agit-il uniquement de logements constitués sur le 13^e arrondissement, pourquoi n'y en a-t-il pas dans d'autres arrondissements ? C'est une question que je me pose. Est-ce que l'on sera amenés à faire la même opération pour d'autres arrondissements ?

Voilà pour le moment les premières questions.

M. LE MAIRE : Quelques mots d'explication. Si je peux me permettre une petite correction, il ne s'agit pas d'accession à la propriété, il s'agit de locatif. Dans les critiques qui peuvent être faites sur le marché du logement à Paris, il y a le fait que les logements locatifs se raréfient, c'est malheureusement une réalité avec le développement d'Airbnb et des résidences secondaires, notamment, donc des logements qui ne sont pas utilisés pour la location à l'année, et le fait que le créneau juste au-dessus du logement social soit faiblement doté. Donc, on s'adresse aux classes moyennes, on pourrait dire classes moyennes supérieures, en tout cas classes moyennes, et il s'agit de redorer toute une série d'immeubles destinés au logement locatif pour cette catégorie de la population. Premièrement.

Deuxièmement, pour ce faire, l'idée était de créer une foncière et de faire venir dans cette foncière différentes formes de capitaux en numéraire, mais aussi des capitaux donnés par la Ville de Paris en nature, c'est-à-dire en immeubles. Donc oui, il y a vocation de trouver d'autres immeubles dans Paris. Comme vous l'avez dit, cela permet d'avoir des revenus, mais aussi un capital. Quand on veut emprunter, il vaut mieux avoir un capital dans la vie, quand on s'adresse aux banques. Donc c'est une façon de doter cette foncière et de nous donner une capacité d'emprunt importante. À partir du moment où l'on commence à avoir des capitaux importants, il n'y a pas la possibilité d'en solliciter bien davantage, le bras de levier comme on dit, en emprunt bancaire, cela permet de mobiliser des emprunts importants avec l'idée d'acquérir des immeubles qui sont à la vente dans leur entièreté, peut-être un peu dans le diffus, mais généralement plutôt des immeubles pour éviter des ventes à la découpe et faire en sorte que ces logements puissent être destinés à la location. L'objectif est de regarder le prix des logements à l'îlot et de baisser le prix par rapport à ce prix moyen, c'est-à-dire faire en sorte de refroidir le marché locatif qui, comme vous le savez, est extrêmement tendu.

Je juge tout cela extrêmement positif, extrêmement intéressant. J'ai dit qu'en tant que maire d'arrondissement que j'étais particulièrement intéressé, d'abord parce que notre arrondissement est très doté en logements sociaux, donc une des cibles que l'on recherche est de pouvoir faire en sorte que toutes les marches de l'escalier puissent être gravies. Cela n'a rien à voir avec cette dotation sur les immeubles Elogie-Siemp, mais cela y contribue. C'est pour cela que je me suis investi dans cette foncière, au moins à ses débuts et après on verra.

J'en profite pour dire que je ne participerai pas au vote parce que je suis membre officiel au sein du CA de la foncière désignée par la Ville de Paris.

Je pense que ce positionnement est vraiment très intéressant. Il y a plusieurs opérations à l'étude, dans Paris, y compris dans le 13^e, pour des rachats d'immeubles. Encore une fois, pour donner des garanties aux banques, il faut avoir un capital et c'est une façon de le créer.

Monsieur PENG avait demandé la parole.

Chang Hua PENG : Monsieur le Maire, merci. Bonsoir à tous. J'aurais voulu que Monsieur OFFREDO nous fasse un rappel des adresses boulevard Kellermann parce que cela déterminera sûrement mon vote.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de secret, ce sont des immeubles qui sont déjà gérés par Elogie-Siemp.

Éric OFFREDO : Monsieur PENG, c'est dans la délibération que vous avez sur ODS, mais je vais pouvoir le rappeler, bien évidemment. C'est 63 et 65, boulevard Kellermann, c'est tout le secteur ; 1-9, rue Aimé Morot ; 8-20, avenue Caffieri ; 2 à 12, rue Gouthière ; donc c'est tout ce groupe d'immeubles qui est entre Charléty et la Poterne. Il y a aussi le 69 à 77, boulevard Kellermann, 63, 65, 69, 77.

M. LE MAIRE : Il y a un petit groupe rue Léon-Maurice Nordmann. Monsieur COURBAN.

Alexandre COURBAN : Excusez-moi, Monsieur le Maire. C'est entre autres en réponse aux débats et notamment à notre collègue Olivier.

Comme vous l'avez compris, il y a désormais deux foncières. C'est d'ailleurs ce que vous avez certainement vu en Conseil de Paris. La Foncière de la Ville de Paris qui propose du bail réel solidaire, c'est-à-dire de devenir propriétaire et la Foncière du Logement Abordable qui a un programme jusqu'en 2035. On peut imaginer que d'autres arrondissements que ceux du 13^e arrondissement seront concernés.

Comme vous l'aurez également observé, c'est la volonté de la Ville de pouvoir proposer du logement entre le locatif privé qui, comme vous le savez est cher, respecte le prix du marché, ce qui permet quand même à peu de Parisiens de pouvoir se loger confortablement, et le logement social, comme vous le savez également, on ne peut pas faire que du logement social, donc il nous faut trouver d'autres dispositifs pour permettre à l'ensemble de la population de pouvoir habiter cette ville, sauf à vouloir la réserver à quelques-uns et à quelques-unes.

M. LE MAIRE : Merci. Merci pour ce débat. Je vais faire voter cette délibération.

C'était la DLH 88. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? 4 abstentions. Je vous en remercie. Il y a Monsieur PENG, je crois que j'avais bien compté. Merci d'avoir voté pour. Je suis en NPPV.

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTIONS : 3 UDC (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV : M. COUMET

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DDCT 140 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026

M. LE MAIRE : Nous passons aux états spéciaux d'arrondissement avec successivement la DDCT 140 et la DDCT 141. C'est évidemment Éric OFFREDO qui a la parole pour les présenter.

Éric OFFREDO : Mes collègues, vous commencez à être habitués à cet exercice. Les états spéciaux d'arrondissement, cela revient comme les feuilles mortes chaque année en septembre ou en octobre. Il s'agit de la première délibération concernant le fonctionnement et la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales pour 2026.

Je vous rappelle que nous avons une dotation d'animation locale qui a pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement à la démocratie et à la vie locale et puis une dotation de gestion locale qui est attribuée au Conseil d'arrondissement pour l'exercice de leur attribution essentiellement pour couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont nous avons approuvé la liste, jusqu'à présent les choses sont bien faites.

Le cadre de répartition pour 2026 est identique à celui des années précédentes, je vais aller assez vite. La dotation est calculée et répartie comme l'année dernière, c'est-à-dire :

- une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement ;
- 50 % des crédits qui sont accordés en fonction de l'importance de la population légale dans chaque arrondissement suivant la statistique la plus récente connue, cela va de soi ;

- 50 % des crédits restant en fonction de critères socio-économiques à raison de 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence et 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré relevant de l'éducation prioritaire ;
- s'ajoutent à cette dotation, nous y sommes attentifs chaque année, les crédits destinés aux conseils de quartier qui représentent 3 306 euros par conseil de quartier ;
- cette dotation comprend enfin les dépenses liées aux travaux d'urgence.

La dotation de gestion locale bouge chaque année, elle est liée à nos équipements. Si demain nous avions deux fois plus d'équipements, nous aurions une somme qui doublerait puisque c'est la première partie. Ensuite, nous avons deux parts, une part avec les sommes affectées qui correspondent à 80 % du montant total des dotations de gestion locale des arrondissements et une part de chaque arrondissement modifiée pour tenir compte des changements, je l'ai dit. Ensuite, les sommes affectées par le Conseil municipal au titre de la seconde part sont réparties en tenant compte des caractéristiques propres des arrondissements, notamment de la composition socioprofessionnelle de la population. C'est un petit peu ce que l'on va retrouver pour la dotation d'animation locale.

Voilà pour la DDCT 140.

M. LE MAIRE : DDCT 140. Pas de demandes d'intervention ?

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION : MME STIBBE

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DDCT 141 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2026

M. LE MAIRE : La 141, dans le même esprit.

Éric OFFREDO : La 141, de la même façon que pour la 140, je ne l'ai pas précisé, on vote juste aujourd'hui un cadre, c'est une délibération cadre, donc on n'a pas les montants, ce sera pour le Conseil suivant au mois de novembre que nous voterons ce montant.

Les dépenses inscrites aux états spéciaux d'arrondissement permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité, on y revient, les mêmes équipements dont nous avons approuvé la liste tout à l'heure. Les maires peuvent ainsi intervenir sur des équipements gérés par le Conseil de Paris ou des opérations de travaux de voirie.

Enfin, certains travaux sont également soumis, proposés, par les conseils de quartier depuis la loi de 2002. Pour 2026, il est proposé de reconduire cette autorisation, les dépenses devant être réalisées dans les conditions suivantes :

- les décisions de réalisation et travaux liés à ces dépenses d'investissement doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur ;
- les avis et autorisations de travaux nécessaires doivent être préalablement obtenus ;

- ces décisions peuvent s'appliquer aux équipements non visés à l'article L2511-16 du Code général des collectivités territoriales, cela peut s'appliquer également aux travaux programmés au sens de l'article L2511-31 du CGCT ;
- les dépenses d'investissement ne peuvent excéder les limites des crédits ouverts à l'état spécial, c'est tout à fait logique, nous ne pouvons pas dépenser plus que nous n'avons ;
- les équipements pour lesquels les conseils d'arrondissement effectuent des dépenses d'investissement doivent être propriété de la Ville ou gérés par la Ville de Paris.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DDCT 141. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION : 1

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DU 177 Secteur Place de Vénétie (13e) – Conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy pour l'année 2025.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DU 177. Changement de sujet avec là aussi une délibération annuelle qui donne suite à la convention qu'on avait mise en place avec la copropriété Masséna-Choisy, c'est-à-dire la place de Vénétie.

Éric OFFREDO : Depuis l'opération programmée de l'habitat en 2008-2012 et les travaux qui ont suivi qui ont été achevés en 2019, nous avons une convention entre la Ville et l'ensemble immobilier Masséna-Choisy. Vous le savez, comme dans beaucoup d'endroits dans le 13^e arrondissement, c'est un espace privé ouvert au public, il était normal que la Ville contribue à l'entretien de cet espace de la place de Vénétie. C'est une convention que nous avons et que nous rediscutons avec le conseil syndical chaque année sur le contenu qui s'inscrit dans une logique de partenariat depuis 2011. Notre participation s'applique aux charges d'éclairage, d'entretien et de nettoyage des espaces libres ouverts au public ainsi qu'un entretien des jardinières et espaces verts existants sur les espaces libres ouverts au public, j'en parlais tout à l'heure. Le montant maximal proposé pour la participation financière aux charges de fonctionnement au titre de l'année 2025 est de 61 996 euros. Nous votons celui de 2025, vous l'avez noté, ce n'est pas 2026.

La participation de la Ville sera mandatée en deux fois sous réserve du budget voté annuellement par le Conseil de Paris. Le mandatement intervient pour 30 % après la signature de la convention. Ensuite, en fonction des comptes de l'exercice, si la copropriété dépense moins, nous subventionnons moins.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DU 177. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DU 192 ZAC Paul Bourget (13e) - Avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement conclu avec la SEMAPA

M. LE MAIRE : Nous passons à la DU 192. Il s'agit de l'avenant n° 2 au traité de concession pour la ZAC Paul Bourget.

Éric OFFREDO : Le projet urbain sur le quartier Paul Bourget arrive bientôt à son terme. Il est situé dans le 13^e arrondissement, vous voyez très bien où, porte d'Italie.

La ZAC Paul Bourget a été créée par délibération en 2013, elle a été confiée à la SEMAPA pour l'aménagement. Par délibération de 2021 notre assemblée, notre Conseil municipal, a ensuite autorisé la signature d'un avenant prolongeant la concession jusqu'au 31 décembre 2025. Nous y sommes presque. Le quartier Paul Bourget, d'une superficie d'environ 4 ha, était constitué d'une cité baillée à Elogie-Siemp de 365 logements construits en 1954-1955. L'incendie qui s'est produit en 2008, en général les incendies ne sont jamais une bonne nouvelle, mais pour le quartier cela a peut-être été une bonne chose, je n'aime pas dire cela, puisque cela a permis d'amorcer cette transformation complète du quartier, cette rénovation. Aujourd'hui, on a un quartier avec plus de logements, plus d'espaces verts, protégé du périphérique, on a vraiment quelque chose de très amélioré avec des services publics. On était sur un secteur enclavé, sans services, sans commerces, aujourd'hui on a une médiathèque que nous avons inaugurée il y a quelques semaines. On a vraiment un beau projet, une belle ZAC, on arrive au bout. On a aussi des hébergements hôteliers qui n'étaient pas présents initialement. L'inauguration a eu lieu, je le disais, le 5 juillet dernier.

Une attention particulière a été portée à la qualité de vie des habitants sur ce secteur. Si vous avez la chance d'y aller, je vous le conseille, on a vraiment des espaces verts intéressants. Cette proximité du périphérique est un peu éloignée avec les bâtiments qui font un peu paroi et protègent du bruit.

Ce programme a été long à mettre en œuvre parce que depuis le départ, depuis 2010, nous avons souhaité associer les locataires à cette transformation et à chaque étape ils ont été associés dans des réunions de concertation sur quel programme et comment on le définit.

On arrive au bout, la concession d'aménagement se termine le 31 décembre. Le boni de l'opération s'élève à ce jour à 41 millions d'euros. À défaut de dispositions particulières dans le traité de concession, ce boni devrait être versé à la Ville lors de la clôture de l'opération qui ne peut intervenir dans l'immédiat parce qu'elle n'est pas totalement terminée. Il s'agit donc de demander d'avenir le traité de concession, de le prolonger encore un peu afin que 14 millions d'euros fassent aujourd'hui l'objet d'un versement et que la suite soit vue ultérieurement.

Il est proposé avec cette délibération cet avenant n° 2 au traité de concession de la ZAC Paul Bourget avec un versement du boni de 14 millions d'euros en 2025.

M. LE MAIRE : Merci. C'est un quartier qui fonctionne bien et la médiathèque change beaucoup de choses surtout pour la qualité du bâti et donc des habitations pour les habitants de ce quartier.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je vais faire voter cet avenant. DU 192. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Je suis NPPV en tant que membre du conseil d'administration de la SEMAPA.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTIONS : 3 UDC (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV : M. COUMET

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DLH 196 Modification de la garantie d'emprunt finançant la création de logements sociaux par la Maison des Élèves de l'École Centrale des Arts et Manufactures situés au 12-16 bd du Général Jean Simon (13e)

M. LE MAIRE : DLH 196, toujours Éric OFFREDO. Il s'agit d'une garantie d'emprunt.

Éric OFFREDO : C'est une délibération très technique et très courte. Il s'agit de modifier la garantie d'emprunt finançant la création de logements sociaux par la Maison des Élèves de l'École Centrale des Arts et Manufactures situés boulevard Jean Simon.

C'était EFIDIS qui avait la charge de la construction de cette résidence qui est devenue par la fusion la société CDC Habitat social. Cette dernière a ensuite transféré une partie de son patrimoine spécifique à sa filiale, la Maison des Élèves de l'École Centrale des Arts et Manufactures.

Cette Maison des Élèves a désormais besoin de mobiliser les prêts pour financer cette opération et sollicite donc la modification de la garantie que nous avions initialement accordée pour l'adapter aux conditions définitives des prêts. Le contrat et son avenant se trouvent en annexe de cette délibération.

L'encours total est de 5 436 062 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ?

DLH 196. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DLH 217 Réalisation, 120-122-126 rue Nationale (13e) d'un programme de rénovation de 139 logements sociaux par la RIVP - Subvention (3 095 632 euros)

M. LE MAIRE : On passe à la DLH 217. Cette fois-ci, on est aux adresses suivantes : 120-122-126, rue Nationale et c'est un programme de rénovation lancé par la RIVP.

Éric OFFREDO : C'est un programme de rénovation comme nous avons l'habitude d'en adopter dans nos conseils et qui permet d'entretenir et d'améliorer l'habitat dans le logement social dans le

13^e arrondissement. Nous en avons à chaque Conseil et cela montre bien que nous cherchons aussi à améliorer cet habitat.

Donc, au 120-122-126, rue Nationale, c'est un bâtiment constitué de 139 logements pour 9380 m² de surface utile. C'est un bâtiment qui a bien vieilli, il y a des désordres et des vieillissements de façade, des revêtements, ainsi que la couverture et les menuiseries qui sont endommagées et qu'il est nécessaire de reprendre. Le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont produits aujourd'hui par le réseau de chauffage urbain, donc il n'y a pas grand-chose à changer.

Le scénario retenu prévoit une intervention permettant de maximiser la performance énergétique et le confort des habitants au regard des contraintes techniques et patrimoniales de l'opération.

Le coût de l'opération est évalué à 9 852 166 euros. Ce qui est important, ce n'est pas tant ce montant total, c'est le montant par logement puisqu'on est à 70 879 euros par logement, ce qui est une somme importante, prenez chez vous et regardez ce que cela veut dire faire une rénovation pour 70 000 euros pour un logement, c'est une somme conséquente.

Il est proposé une subvention de la Ville de 3 095 632 euros sur les 9 852 166 euros, c'est donc une participation importante de la Ville, ainsi que la garantie sur les emprunts qui sont passés par la RIVP. En échange, 80 droits de réservation sont accordés à la Ville de Paris pour une durée de 40 ans. Ces droits de réservation feront l'objet d'une conversion en un pourcentage du flux annuel du bailleur en fonction de la convention.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Éric OFFREDO. Pas de demandes d'intervention ?

Je vais faire voter la DLH 217. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? NPPV, comme moi, donc tu ne t'abstiens pas, vous me notez aussi, s'il vous plaît. Merci.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : MME RAYMOND-ROSSI, MM. COUMET ET GUILLOU
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DFPE 6 Subventions (82 000 euros) et conventions à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 6e, 7e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 19e arrondissement et sur tout Paris.

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 6. Je laisse la parole à Johanne KOUASSI. On va commencer une série de délibérations pour les actions en direction de la petite enfance et des familles. On commence cette fois-ci par l'accompagnement des parents pour le numérique.

Johanne KOUASSI : Exactement. Il s'agit de subventions de 82 000 euros pour 7 associations qui agissent dans de nombreux arrondissements.

Pour le 13^e arrondissement, j'en profite pour m'attarder un peu sur ce projet puisqu'il est aussi une belle illustration d'un projet transversal. C'est une association lauréate du budget participatif Embellissons la galerie Dunois, qui intervient déjà à la ludothèque Denise Garon et qui nous a proposé à travers

l'association SLASHFIT un projet cofinancé avec la caisse d'allocations familiales pour ouvrir un espace de médiation, de médiation numérique, pour recevoir les familles, les parents, les plus jeunes aussi afin de sensibiliser à l'utilisation des écrans et apprendre à gérer les jeux vidéo et l'usage des écrans dans un cadre familial.

C'est un lieu qui ouvrira prochainement. Jusqu'à présent, les actions se sont déroulées hors les murs chez différents partenaires : écoles, crèches, centres maternels. 85 séances ont été réalisées et ont touché 550 adultes et 53 professionnels en plus des 497 parents touchés.

C'est un très beau projet et je vous invite à voter les subventions qui viendront accompagner SLASHFIT et les autres structures parisiennes qui interviennent sur ce sujet éducatif important.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? En était-ce une, Monsieur OLIVER ? Non.

DFPE 6. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DFPE 23 Subvention (4 708 858 euros), avenant n° 1 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 18 établissements d'accueil du jeune enfant.

M. LE MAIRE : DFPE 23, cette fois-ci, la subvention pour La Maison Kangourou.

Johanne KOUASSI : Très classique, des acteurs associatifs avec lesquels la Ville travaille beaucoup, La Maison Kangourou qui gère 18 établissements d'accueil du jeune enfant.

Il est proposé de voter une subvention d'un montant de 4 708 858 euros pour les 698 places gérées par ce gestionnaire.

Pour ce qui concerne le 13^e arrondissement, il y a deux Maisons Kangourou, puisqu'on les appelle comme cela : la Maison Kangourou du boulevard Vincent Auriol et celle de la rue de la Colonie qu'on appelle Kangourou Peupliers. Elles contiennent chacune 59 places d'accueil.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais faire voter cette délibération.

DFPE 23. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DFPE 104 Subventions (12 635 786 euros) et avenants n° 1 avec la fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant

M. LE MAIRE : DFPE 104.

Johanne KOUASSI : Là aussi, une subvention assez classique pour la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon qui gère les salles parisiennes 30 établissements d'accueil de l'enfant, c'est ce qui justifie le montant de la subvention qui s'élève à 12 635 786 euros.

Pour ce qui concerne le 13^e arrondissement, c'est l'établissement La Kalabane situé à l'intérieur du parc de Choisy qui accueille 18 enfants et qui a la spécificité de proposer un projet pédagogique de crèche dehors. Donc, les enfants passent tout au long de l'année une part importante de leur temps en extérieur.

M. LE MAIRE : Très bel établissement. Je ne vois pas de demandes d'intervention.

DFPE 104. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci à vous.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DFPE 117 Subvention (105 246 euros), avenant n° 1 à l'association Réseau Treize (13e) pour la halte-garderie Le Petit Navire sis 27, rue du Javelot (13e)

M. LE MAIRE : DFPE 117, on passe au Petit Navire.

Johanne KOUASSI : Il s'agit de l'association Réseau Treize qui gère la halte-garderie Petit Navire située rue du Javelot et qui dispose d'une capacité de 21 places d'accueil. Le montant de la subvention est de 105 246 euros.

Ce projet a comme spécificité d'accueillir une proportion d'enfants en situation de handicap et de faciliter la prise en charge de ces enfants. Les parents sont extrêmement demandeurs.

Un point d'actualité sur cette crèche, j'ai eu l'occasion de travailler avec Marie-José RAYMOND-ROSSI pour le relogement des activités de la crèche le temps des travaux importants qui seront menés sur la dalle des Olympiades. Cette crèche sera accueillie pendant quelques mois au sein de la crèche municipale Javelot, ce qui va permettre de poursuivre l'activité malgré des travaux extrêmement lourds et bruyants.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ?

DFPE 117. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DFPE 122 Subvention (152 600 euros) à six associations, pour des actions renforçant le lien parents-enfants à PC et dans le 10e, 12e, 13e et 18e - avec deux conventions annuelles et trois avenants.

M. LE MAIRE : Nous passons la DFPE 122. On termine par les associations qui œuvrent dans les liens parents-enfants.

Johanne KOUASSI : Exactement. Il s'agit d'une subvention de 152 600 euros pour 6 associations qui travaillent dans le renforcement du lien parents-enfants dans les 10^e, 12^e, 13^e et 18^e arrondissements.

Pour ce qui concerne le 13^e arrondissement, il s'agit de l'association Moi & Mes enfants pour son projet Chez Moi & Mes enfants, le Tiers-Lieu. Le Tiers-Lieu qui est situé boulevard Vincent Auriol et qui a permis les dispositifs un peu emblématiques de cette association, Comme un Dimanche, qui est une ouverture le dimanche de ce lieu pour des activités parents-enfants, et Brisons le Plafond des Mères qui vise à accorder du temps de répit essentiellement aux familles monoparentales, aux mères seules, puisqu'il s'agit souvent de mamans, pour une consultation juridique, du télétravail et toute autre activité.

Le montant de la subvention pour cette association est de 25 000 euros.

M. LE MAIRE : Une manifestation a été organisée le week-end dernier. Pas de demandes d'intervention ?

DFPE 122. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DASCO 58 Caisse des écoles du 13e arrondissement - Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de 2025 (882 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. LE MAIRE : Nous passons à la caisse des écoles du 13^e avec la DASCO 58. C'est évidemment, Emmanuel COBLENCE qui la rapporte.

Emmanuel COBLENCE : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, une délibération classique en cette période de l'année.

Vous le savez, la caisse des écoles du 13^e arrondissement comme d'autres caisses des écoles parisiennes a repris en charge la gestion d'un certain nombre de collèges autonomes, en l'occurrence 7 collèges, dont 3 en année pleine sur l'exercice 2024. Évidemment, ces transferts ont lourdement impacté en 2024 et en 2025 le budget et la trésorerie de la caisse des écoles avec des dépenses salariales supplémentaires, des dépenses alimentaires et des coûts de structure.

Donc, cette subvention supplémentaire exceptionnelle d'un montant de 882 000 euros vient permettre de renflouer ses caisses.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Oui, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. C'est juste une interrogation. Effectivement, on est habitués à voter des subventions d'équilibre, mais le montant me paraît quand même très élevé, 882 000 euros. Il y a des budgets prévisionnels, donc qu'est-ce qui a pu déraper à ce point ?

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre directement, on peut le faire à deux voix avec Emmanuel COBLEENCE. D'abord, on en a parlé à plusieurs reprises dans ce Conseil d'arrondissement, donc il n'y a pas de surprise. Il y avait un vrai problème de la subvention qui n'était pas à la hauteur de ce que l'on pouvait attendre, sachant que notre caisse des écoles est bien gérée, qu'il n'y a pas de dérapage, justement, simplement elle n'était pas au bon niveau. Par rapport au nombre de repas, vous pouvez faire toutes les règles de trois que vous voulez, notre caisse des écoles a un prix de revient des repas qui est à la fois subventionné dans la moyenne basse de la Ville de Paris et largement dans la moyenne des autres caisses des écoles, donc il n'y a pas de sujet. C'est un ratrappage.

Je vais la faire voter. DASCO 58. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DASCO 61 Association Regain Tournesol – Convention conclue dans le cadre du contrat simple (7 673,49 euros).

M. LE MAIRE : Nous passons à l'association Tournesol, toujours Emmanuel COBLEENCE avec la DASCO 61.

Emmanuel COBLEENCE : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. L'association Regain Tournesol, une association que nous connaissons très bien dans le 13^e arrondissement et qui mène des projets tout à fait utiles, association reconnue d'utilité générale en matière de prise en charge de la scolarité de jeunes adolescents qui se trouvent en situation de handicap et parfois de handicap lourd.

Cette association a signé un contrat avec l'État pour le fonctionnement d'une classe ULIS, ce qui va permettre de renforcer l'inclusion scolaire des enfants dans le 13^e arrondissement, une politique évidemment très importante, nous en sommes tous conscients ici. Si l'État prend en charge la rémunération de l'enseignant, comme c'est de rigueur dans ces cas-là, c'est bien normal que la Ville puisse aider l'association pour contribuer au fonctionnement de la classe.

Pour 2025, sur la base de 11 élèves qui vont être scolarisés, cela représente un montant de 7 673 euros.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je vais faire voter tout de suite cette convention. DASCO 61. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DEVE 80 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projets 2025), pour 398 134 euros en investissement.

M. LE MAIRE : DEVE 80, toujours Emmanuel COBLENCE. Cette fois-ci, on est dans la déclinaison du plan Alimentation Durable.

Emmanuel COBLENCE : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. On parlait il y a un instant de l'augmentation des coûts et des charges qui sont liés à des facteurs exogènes, la crise énergétique, etc., mais qui sont aussi liés à l'ambition que nous portons pour notre plan d'Alimentation Durable.

Ce plan, je vous rappelle qu'il a été voté à l'unanimité du Conseil de Paris en mai 2022 pour 5 ans et qu'il fixe des objectifs extrêmement ambitieux pour notre restauration collective. Quelques chiffres, simplement pour qu'on les ait en tête : 75 % de produits issus de l'agriculture biologique, 50 % de denrées alimentaires qui soient produites à moins de 250 km de Paris, mais aussi la sortie des plastiques, la promotion du cuisiné maison et la mise en œuvre de deux repas végétariens hebdomadaires. Tout cela, évidemment, va dans le sens de la politique que nous menons pour une alimentation plus durable et plus soutenable.

Dans ce cadre, un appel à projets a été proposé aux caisses des écoles et nous vous proposons de soutenir les initiatives qui sont portées par la caisse des écoles du 13^e arrondissement, en l'occurrence l'achat de plateaux en inox et l'achat de chariots qui permettront de mettre fin à l'utilisation des plastiques.

Il vous est proposé de soutenir ce beau projet à hauteur de 100 %, c'est-à-dire 10 704 euros en investissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce beau sujet ? Je n'en vois pas.

Je vais faire voter cette délibération DEVE 80. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DVD 29 Parc de stationnement Bercy Seine (12e) - Avenant n° 10 à la convention de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions tarifaires du pass autocar.

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Antoine GUILLOU. Je vois que nous sommes censés commencer par le parc de stationnement de Bercy, j'imagine que c'est peut-être une erreur, mais on peut le présenter brièvement.

Antoine GUILLOU : J'ai supposé que nous étions consultés en voisins.

M. LE MAIRE : Oui, surtout qu'il est écrit à la fin la délibération, parce que je l'ai parcourue, « pour avis de la mairie du 12^e ». Jusqu'à maintenant, on n'a pas encore annexé le 12^e arrondissement ni le 5^e, d'ailleurs.

Rires.

Antoine GUILLOU : On se gardera bien de dévoiler nos plans en la matière.

En tout cas, très brièvement, une délibération qui concerne le parc de stationnement de Bercy, plus particulièrement en ce qui concerne les autocars. Vous savez que la gare de Bercy accueille de plus en plus de trafic lié aux autocars, notamment avec la mise en service des cars longue distance parfois appelés cars Macron puisque le président de la République a été à l'époque l'initiateur du projet. Le trafic s'est beaucoup accru sur la gare, la Ville de Paris s'est à plusieurs reprises exprimée sur le fait qu'elle souhaitait que ce lieu puisse déménager parce que l'augmentation du trafic était devenue beaucoup trop importante pour le site de Bercy. Des sites alternatifs ont été identifiés par le préfet de la région Île-de-France et l'autorité de régulation des transports, notamment l'opportunité d'une nouvelle gare routière à Saint-Denis Pleyel qui est aussi un carrefour de transports en commun de manière générale. Mais ce site à Saint-Denis ne pourrait a priori être envisagé qu'à l'horizon 2030.

Il s'agit donc de prolonger le site de Bercy jusqu'à cet horizon-là pour une durée de 40 mois.

M. LE MAIRE : Bien. Pas de demandes d'intervention ?

DVD 29. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTION : 3 UDC (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DVD 57 Subventions - Conventions avec les associations Boites à Vélo, Wimoov et la FNAUT

M. LE MAIRE : Nous passons à la DVD 57 pour laquelle nous sommes plus concernés. Il s'agit des conventions avec les associations Boîte à Vélo.

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Plusieurs associations soutenues par cette délibération, toujours dans l'idée de promouvoir auprès des Parisiennes et des Parisiens des moyens de transport toujours plus sobres, respectueux de l'environnement, mais en même temps pratiques pour les différents usages.

C'est le cas de :

- l'association Boîte à Vélo qui promeut l'usage du vélo dans un certain nombre d'usages les plus classiques qu'on connaît, mais aussi des usages peut-être moins connus en termes de cyclologistique, notamment, qui est une modalité de logistique qui se développe de plus en plus ;
- l'association Wimoov également qui promeut de nouvelles formes de mobilité ;
- la bien connue association des usagers des transports, la Fédération Nationale, qui est très active pour défendre les intérêts des usagers des transports en commun et avec laquelle nous échangeons régulièrement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Au passage, j'ai enregistré une demande d'installation de Boîte à Vélo place de la Bergère-d'Ivry ou aux abords, en tout cas les riverains le souhaitent ardemment, donc je transmets cette demande à l'adjoint en charge de ce sujet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DVD 57. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DVD 122 "Fonds Vert" - Aménagement de la place de Rungis (13e), de la place Nationale (13e) et Denfert-Rochereau (14e) - Convention de cofinancement entre la Ville de Paris et l'Etat

M. LE MAIRE : Nous passons à la DVD 122, Fonds Verts. C'est le cofinancement pour l'aménagement de la place de Rungis et de la place Nationale pour ce qui nous concerne.

Antoine GUILLOU : Absolument, vous avez tout dit, Monsieur le Maire. Deux cofinancements de la part de l'Etat pour la renaturation de ces deux espaces publics importants du 13^e que nous menons. Ils sont en cours de travaux depuis plusieurs mois, mais nous en voyons le bout et l'on commence à voir se dessiner des places de Rungis et Nationale nettement plus végétalisées avec un couvert d'arbres et de manière générale des surfaces désimperméabilisées qui vont permettre de répondre à de nombreux objectifs : le rafraîchissement de la ville, l'absorption des eaux pluviales et aussi, je le crois, l'embellissement général de ces deux quartiers. Ce sont surtout les deux premiers objectifs qui nous permettent d'avoir un cofinancement de l'Etat, mais évidemment le troisième est aussi important pour nous.

Pour chacun de ces deux projets, à chaque fois c'est près de 800 000 euros, un petit peu moins, 773 000 euros et 789 000 qui sont accordés par l'Etat à la Ville.

M. LE MAIRE : Merci, Antoine GUILLOU. Oui, je vous en prie, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. On voit que le gouvernement est généreux, il distribue beaucoup de Fonds Verts à la mairie du 13^e, tant mieux, c'est très bien. C'est très bien qu'on bénéficie de ces subventionnements pour le climat et pour améliorer les espaces publics.

Pour ce qui est de la place de Rungis, je pense que c'était parfaitement justifié. Pour ce qui est de la place Nationale, je demande encore à voir parce que c'était quand même relativement vert déjà. Que vous ayez

utilisé cette opération pour modifier et tirer les conséquences d'un autre aménagement non loin de là, c'est une chose, mais je ne crois pas qu'on en ressorte avec un véritable gain de végétalisation sur ce secteur.

M. LE MAIRE : Antoine, tu peux répondre, je peux répondre aussi.

Antoine GUILLOU : Oui, deux points. Monsieur OLIVIER, loin de moi l'idée de faire la fine bouche, mais je crois qu'en près de 5 années de mandat c'est la première fois que j'ai le plaisir de vous présenter une délibération qui donne un cofinancement de l'État sur des projets d'aménagement de l'espace public. Certes, on est très heureux de les avoir, mais je n'irai pas jusqu'à dire que le gouvernement, en tout cas les gouvernements successifs, ils sont nombreux en ce moment, sont particulièrement généreux sur ce point, même s'il là, évidemment, on s'en réjouit.

Sur le deuxième point, je vous rassure, sur la place Nationale il y a évidemment une augmentation très importante de la surface végétalisée. C'est vrai qu'il n'y a pas que cela dans le projet, il y a aussi un réaménagement global de l'espace public. Je vous transmettrai les chiffres concernant la surface végétalisée, que ce soit en nombre de mètres carrés ou en nombre d'arbres plantés, on est à plusieurs dizaines d'arbres supplémentaires, pour ne dire que cela, sur la place et la rue Nationale par rapport à ce qu'il y avait avant. On est vraiment sur un projet très important de végétalisation.

M. LE MAIRE : L'aménagement de la place sera suivi de l'aménagement d'un nouveau jardin public avec des espaces pris notamment sur la partie des pieds d'immeubles de Paris Habitat qui jusqu'à maintenant étaient sous-utilisés. On y gagne donc aussi un petit jardin public de proximité qui manquait à ce quartier, c'est quand même pas mal.

Pas d'autres demandes d'intervention ? Je vais faire voter cette délibération.

DVD 122. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DAC 170 Subventions (152 000 euros) et conventions à 16 structures culturelles pour des projets dans le cadre de l'héritage olympique

M. LE MAIRE : La DAC 170 est présentée par Philippe MOINE. Il s'agit de conventions à des structures culturelles dans le cadre de l'héritage olympique.

Philippe MOINE : Ce sont des subventions qui s'inscrivent dans le prolongement de l'olympiade culturelle. Il s'agit de pérenniser les dispositifs combinant pratiques sportives et culturelles. Cela se divise en deux grandes catégories.

D'abord, le dispositif Paris Sport Vacances plus Culture qui consiste en stages mêlant sport et culture. Ces stages sont proposés par des éducateurs de la Direction de la jeunesse et des sports et par des artistes proposés par des établissements culturels.

Ce sont évidemment des financements parisiens, mais le 13^e est concerné à travers deux structures culturelles qui y participent activement :

- la coopérative De Rue et De Cirque 2r2c bien connu de nous qui propose 3 stages, chaque stage correspond à une subvention de 1 500 euros, donc 4 500 euros ;
- le Théâtre 13 qui propose 4 stages dans ce cadre, ce qui implique une subvention de 6 000 euros.

L'autre dispositif concerne des résidences de création et d'action culturelle en milieu sportif ou solidaire, c'est-à-dire que c'est accueilli soit par des établissements sportifs, soit par des établissements de type EHPAD ou établissements et services médico-sociaux. Il s'agit de résidences sur 2 ans avec une partie création et une partie diffusion.

Le 13^e est concerné à travers :

- le PUC, Paris Université Club qui accueille une résidence de l'artiste Caroline LE MÉHAUTÉ qui est une sculptrice, c'est un projet très intéressant d'ordre écologique qui concerne des jeunes sportifs de 8 à 17 ans autour des thèmes des végétaux et de l'actualité des sols. Caroline LE MÉHAUTÉ est très connue pour des sculptures qui représentent des plantes assez remarquables. Il est proposé une subvention de 15 000 euros pour ce projet.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je vais soumettre à vos suffrages la DAC 170. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : M. GUILLOU

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DDCT 146 Transformations Olympiques - Subventions de fonctionnement de 285 000 euros à 41 associations pour le financement de 41 projets dans le cadre du projet « Impact 2024 » édition 2025

M. LE MAIRE : Nous sommes toujours dans les suites de l'olympisme avec les transformations olympiques. Cette fois-ci c'est Aïmane BASSIOUNI qui la rapporte. C'est la DDCT 146.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous ceux. Dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le CIO et la Ville de Paris avec le concours de l'Agence nationale du sport et les Comités Olympiques et Paralympiques Sportifs Français ont lancé un appel à projets que l'on connaît, qui tombe chaque année, Impact 2024. Cela vise à soutenir des associations portant des projets innovants et utilisant le sport comme outil d'impact social, notamment de santé, de bien-être, d'éducation et de citoyenneté ainsi que de solidarité et de développement durable.

Pour le 13^e, je vous propose de soutenir les associations suivantes :

- le centre social 13 POUR TOUS qui propose la découverte de la break dance aux jeunes du quartier Masséna pour une subvention de 15 000 euros ;
- la Domrémy Basket 13 qui propose du basket santé, à hauteur de 7 500 euros ;
- l'association Moi & Mes enfants pour leur projet d'accompagnement d'une centaine de mamans solo, à hauteur de 5 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DDCT 146. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DJS 116 Contrat de cession de droits d'auteur (« œuvre éphémère ») pour la réalisation d'une fresque murale dans le gymnase Auguste Blanqui, situé au 26 boulevard Auguste Blanqui (13e)

M. LE MAIRE : On passe à la DJS 116, contrat de cession de droits d'auteur suite à un mur qui a été peint sur le gymnase Blanqui.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une belle fresque de l'artiste Temponok que je vous invite à voir au gymnase Blanqui, que nous pouvons voir même depuis la rue et qui met en avant les pratiques exercées par certains de nos clubs dans cet équipement. Ce mur avait besoin d'une petite remise en beauté, cet artiste a fait un beau travail pour cela.

Dans cette délibération il s'agit d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur avec l'artiste.

M. LE MAIRE : Merci.

DJS 116. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION : 3 UDC (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DJS 131 Budget participatif d'arrondissement 2024 « Embellissons la galerie du Square Dunois (13e) Un studio numérique multifonctionnel »

M. LE MAIRE : DJS 131. On part au Square Dunois pour un budget participatif pour aider le studio numérique qui s'y est installé.

Aïmane BASSIOUNI : Absolument, merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc de voter une subvention de 15 964,85 euros pour l'association Autarcie Productions qui a un local situé square Dunois, c'est un projet lauréat du budget participatif 2024.

Ce projet a pour objectif de mettre en place des initiations à la création de musique, à la réalisation de documents audiovisuels, de podcasts et de WebTV pour permettre aux jeunes de se former directement en pratiquant concrètement autour de leur projet. Ce projet doit permettre de favoriser les pratiques artistiques et culturelles et de favoriser l'accès et la maîtrise aux outils numériques ainsi que de développer l'esprit critique et de valoriser la parole pour gagner la confiance en soi, notamment chez les jeunes, mais pas seulement chez les jeunes.

M. LE MAIRE : Merci, en ancien prof du Centre Paris Anim' Richet.

Aïmane BASSIOUNI : Absolument.

M. LE MAIRE : DJS 131. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DJS 135 Approbation d'une convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et l'association Les Corsaires de Paris XIII pour les travaux de remise en état et de renforcement au gymnase Marcel Cerdan

M. LE MAIRE : Nous passons à la DJS 135. Cette fois-ci, il s'agit d'une belle opération montée avec l'association Les Corsaires qui est notre club de Roller Hockey, comme son nom ne l'indique pas, avec qui l'on était d'ailleurs samedi soir pour voir leur match.

Aïmane BASSIOUNI : Absolument. Merci Monsieur le Maire. Le gymnase Marcel Cerdan va poursuivre ses transformations après une grosse opération dans le sous-sol entièrement rénové comportant l'ensemble des sanitaires, vestiaires et douches, de la salle de danse et de boxe.

Cette délibération propose de poursuivre ces rénovations à travers cette fois-ci une convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et l'association sportive Les Corsaires, vous l'avez dit, Monsieur le Maire. La notion d'offre de concours désigne un mécanisme par lequel des tiers publics ou privés viennent apporter une contribution à la réalisation de travaux publics auxquels ils attachent de l'intérêt, une contribution matérielle et financière. Les Corsaires sont l'un des principaux utilisateurs de ce gymnase, ils sont donc extrêmement volontaires pour mener un certain nombre de rénovations dans la salle principale de jeu, notamment au niveau du sol et de ses alentours.

M. LE MAIRE : J'attire votre attention sur cette opération parce que c'est vraiment intéressant, trouver un partenariat avec une association qui est allée chercher un entrepreneur parmi les membres de son association pour rénover un équipement à moindre coût pour la Ville. Si l'on pouvait réfléchir à des opérations comme celle-là à l'avenir et en développer d'autres, j'espère que nous ouvrirons une voie.

Pas de demandes d'intervention ?

DJS 135. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DSOL 134 Subventions (50 200 euros) à quatre associations pour leurs actions en faveur des seniors parisiens, signature de deux conventions, et modification de la délibération 2025 DSOL 3.

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Morgane LACOMBE puisqu'il s'agit de la DSOL 134 qui a trait à une convention pour des actions en faveur des seniors parisiens.

Morgane LACOMBE : Tout à fait, merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'un soutien financier à 4 associations œuvrant contre l'isolement des seniors.

Chacune de ces associations intervient en coordination avec les arrondissements et tient compte du contexte territorial qui est bien analysé et défini pour répondre de manière adaptée et précise aux besoins des seniors.

Dans le 13^e il s'agit :

- de l'association 13-UNIS pour un montant de 3 500 euros qui propose en partenariat avec Paris Habitat des actions d'aller vers en pied d'immeubles, ils proposent aussi des balades en triporteur et des cantines intergénérationnelles entre des résidents des EHPAD et des scolaires ;
- du judo club Baudricourt pour un montant de 3 200 euros pour son action avec le conseil de quartier Croutebarbe pour le sport en plein air de nombreux seniors au square René Le Gall, je vous invite à vous y rendre, c'est agréable de regarder et de discuter avec eux ;
- de l'association NEXUMEA pour un montant de 40 000 euros. Ils sont gestionnaires de la Maison des aînés et des aidants Paris sud qui intervient sur le 13^e et le 14^e arrondissement. Il s'agit d'une subvention pour porter l'expérimentation de référents isolement dans le 14^e. C'est une mission de coordination, de repérage et d'aller vers des seniors isolés comme le fait 13 Avenir dans le 13^e.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Morgane LACOMBE. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Oui, Monsieur SHOUKRY.

Habib SHOUKRY : Je vous remercie Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je salue ces initiatives, mais je souhaite porter à votre attention le fait que nous donnons une subvention de 3 500 euros à 13-UNIS pour une utilisation de quasiment 1 500 euros pour la location d'un groupe électrogène. Est-ce que nous n'aurions pas intérêt au niveau de la mairie à proposer un certain nombre d'outils qui seront réutilisés de manière récurrente pour les événements festifs des associations comme des tentes, des groupes électrogènes, ce genre de chose de manière à les prêter sans que les associations aient besoin de les louer ?

M. LE MAIRE : Vous avez parfaitement raison, dès qu'on peut avoir ce type d'utilisation, on le fait. Ce n'est pas toujours simple parce qu'on investit.

Je vous donne un exemple, ce week-end on avait des manifestations pour les rues aux enfants, c'était très bien d'ailleurs parce qu'il y avait beaucoup d'associations mobilisées, les parents d'élèves, etc. Suite à la manifestation sur le vélo, il faut dire qu'il a fait beaucoup de vent et qu'il a beaucoup plu, il y avait 4 barnums qui n'étaient pas utilisables. C'est toujours bien d'investir, mais cela ne marche pas toujours. On s'en est fait prêter, y compris par la mairie du 15^e, comme quoi on arrive à se parler entre mairies d'arrondissement de sensibilité politique différente, je les en remercie d'ailleurs, mais ce n'est pas si simple.

On essaie d'investir systématiquement, on investit beaucoup sur le boulevard Vincent Auriol, sur le parc de Choisy pour faire des branchements électriques. Il y a maintenant plusieurs sites qui ont été équipés et qui évitent l'utilisation de groupes électrogènes, c'était le but parce que c'est totalement contraire à ce qu'on

pense, donc vous avez parfaitement raison de le pointer. Il y a certains moments où l'on ne peut malheureusement pas faire autrement, mais généralement on l'interdit aux associations ou structures. On y a droit dans quelques cas, des tournages, car ce n'est pas toujours simple de trouver le branchement adéquat.

Je vous en prie, vous voulez reprendre la parole, Monsieur SHOUKRY ?

Habib SHOUKRY : Oui, je rebondis sur votre intervention. Est-ce qu'au niveau de la mairie de Paris il y a une centralisation de ces moyens ou est-ce vraiment à la discrétion de chaque arrondissement de s'organiser comme il le souhaite ?

M. LE MAIRE : On se débrouille chacun dans notre coin et heureusement parce que vu les négociations avec Enedis, il faut parfois les accompagner en les aidant avec des fourches pour obtenir des rendez-vous. N'est-ce pas, Monsieur GUILLOU ? Mais on y arrive.

Notre idée est vraiment d'avoir plusieurs branchements dans le 13^e. Il y a les marchés où il y a des branchements, on arrive à s'en sortir comme cela. On a investi ces dernières années et je vous assure que ça coûte un peu d'argent. Au parc de Choisy, cela nous a coûté un peu cher pour apporter l'électricité, et maintenant nous l'avons et pour tous les événements, on est sûr de ne pas avoir à installer des choses à l'extérieur.

DSOL 134. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DSP 49 Dotations (2 116 142 euros) et avenants pour le financement des 9 centres de santé sexuelle associatifs

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSP 49, c'est toujours Morgane LACOMBE.

Morgane LACOMBE : Il s'agit de fixer le montant de la dotation de fonctionnement pour 9 centres de santé sexuelle associatifs en délégation. Ces 9 centres font partie du réseau des 23 centres de la Ville dont 6 sont en régie.

Les centres de santé sexuelle ont un rôle majeur dans l'accès à la contraception, à l'IVG ou à l'éducation à la vie sexuelle, affective et relationnelle pour toutes et tous en proposant un accompagnement adapté et inconditionnel.

Compte tenu de la hausse d'activité en 2024, notamment la hausse d'activité du Mouvement français pour le planning familial dont un centre se situe boulevard Masséna, une augmentation du montant des dotations est proposée pour 2025, soit pour l'ensemble des 9 centres un total de 2 116 142 euros

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il est très important, évidemment, de soutenir ces centres. Pas de demandes d'intervention ?

DSP 49. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DSP 56 Subvention (20 000 euros) à une association et convention dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des Parisiens (Paris 13e)

M. LE MAIRE : DSP 56, toujours Morgane LACOMBE. Cette fois-ci on est dans les actions pour la prévention des conduites à risques.

Morgane LACOMBE : Cette délibération fait suite à une délibération qu'on a votée en avril dernier qui attribuait la gestion du centre de prévention Emergence Espace Tolbiac à la Fondation l'Élan Retrouvé. Il s'agit maintenant, dans le cadre de cette nouvelle gouvernance, de leur attribuer une subvention de 20 000 euros pour leur action de prévention des conduites à risques, notamment auprès des jeunes collégiens, lycéens et étudiants de l'arrondissement grâce à leurs équipes mobiles de prévention qui interviennent directement au sein des établissements. C'est aussi un lieu important de santé de proximité où les jeunes ont accès à des consultations, à des ateliers de prévention ainsi qu'à des soins en cas de nécessité.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ?

DSP 56. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DSP 57 Subventions (201 667 euros) et conventions avec 6 associations menant des actions dans le domaine de la santé mentale

M. LE MAIRE : DSP 57. Cette fois-ci, on va vers la santé mentale. Vous avez compris que Morgane LACOMBE va prendre les délibérations en lieu et place de Wilfried BÉTOURNÉ, j'en profite pour l'excuser.

Morgane LACOMBE : Cette fois, il s'agit de renouveler et soutenir des actions menées en faveur de la santé mentale en renforçant l'offre de soins, mais aussi en participant à un plaidoyer global pour la déstigmatisation des troubles de la santé mentale et pour la promotion d'une société inclusive et non discriminante.

Les troubles mentaux touchent toutes les tranches d'âge et tous les milieux. À rebours de siècles de relégation, la Ville de Paris s'engage à défendre le droit fondamental des personnes touchées par les troubles mentaux à faire société.

Ces subventions à hauteur de 201 667 euros dont 35 000 euros pour l'ASM 13 témoignent de la diversité des approches soutenues par la Ville : la médiation dans les logements sociaux, des projets culturels et des interventions médico-sociales de proximité, par exemple.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ?

DSP 57. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DVD 98 Stationnement de surface – Économie Sociale et Solidaire

M. LE MAIRE : Nous terminons par l'économie sociale et solidaire avec la DVD 98, toujours Morgane LACOMBE.

Morgane LACOMBE : Toujours pour Wilfried BÉTOURNÉ, mais cette fois sur l'ESS. Cette délibération propose des aménagements des frais de stationnement de surface pour des structures de l'économie sociale et solidaire qui font régulièrement usage de véhicules utilitaires.

Ce sont des structures de réemploi solidaire ou d'insertion par l'activité économique ou des entreprises de l'économie circulaire à qui il est proposé qu'elles puissent bénéficier de la gratuité du stationnement de surface par période de 3 années renouvelables. En parallèle, la Ville poursuivra son soutien à l'acquisition de véhicules utilitaires électriques bénéficiant déjà de la gratuité de stationnement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup et merci d'avoir rapporté ces délibérations. Pas de demandes d'intervention ?

DVD 98. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTION : 3 UDC (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DDCT 46 Mise en œuvre du Pacte parisien pour les quartiers populaires enveloppe 3 (subventions de 87 096 euros à 22 associations pour le financement de 24 projets)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 46. C'est Marie-Pierre MARCHAND qui va rapporter les prochaines délibérations également. C'est la mise en œuvre du Pacte parisien pour les quartiers populaires. On commence cette série de délibérations.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. On a souvent parlé du Pacte des quartiers populaires qui, je le rappelle, est la géographie prioritaire de la Ville de Paris qu'il vient compléter parce que nous avons estimé que l'ensemble des critères de difficulté des quartiers n'était pas pris en compte par l'État dans le cadre du contrat de ville. La Ville de Paris a souhaité faire un effort particulier sur plus de quartiers populaires concernés.

Elle a donc une enveloppe financière spécifique en fonctionnement pour soutenir des projets divers, notamment autour de l'accompagnement à la scolarité, du soutien aux projets des jeunes, de l'apprentissage du vélo dans les quartiers, de faire vivre les places populaires dont on a parlé tout à l'heure, de faciliter l'accès aux vacances pour toutes et tous, qui est un sujet extrêmement important pour beaucoup d'enfants, de jeunes et de familles de nos quartiers populaires, de favoriser l'accès à la culture et de travailler sur la promesse républicaine et l'émancipation des habitants.

Il s'agit donc d'une subvention globale de 87 096 euros.

En ce qui concerne le 13^e arrondissement, l'idée est de subventionner 7 associations pour un montant global de 19 796 euros, beaucoup autour de projets vacances, je vous les cite :

- la Croisée des langues à l'amiral Mouchez ;
- Fle et Compagnie pour les cours d'alphabétisation autour de personnes qui ne partent pas du tout en vacances, là c'est une journée à la mer ;
- tout un travail sur la transition écologique avec des ateliers de découverte de la ferme Dunois par les fourmis qui jardinent, on connaît bien aussi cette association qui fait de l'agriculture urbaine sur le toit de l'école Dunois ;
- le centre social 13 POUR TOUS pour des séjours de jeunes ;
- Les Jardins Numériques ;
- la Ligue de l'enseignement ;
- Radio Olympiades qui fait un travail très intéressant pour aller interviewer les habitants et construire des podcasts sur la vie des quartiers.

Je vous demande de bien vouloir accepter ces subventions qui permettent à nos quartiers de vivre et de rayonner.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DDCT 46. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DDCT 94 Programme de la Cité éducative du 13e arrondissement : subvention et convention à l'association Synergie Family pour la chefferie opérationnelle (17 116 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la Cité éducative dans laquelle s'est beaucoup impliquée aussi Marie-Pierre MARCHAND, mais pas seulement, car il y a aussi des collègues qui s'occupent de l'éducation. Je lui laisse la parole, maintenant c'est la mise en œuvre opérationnelle puisque nous avons été retenus.

Marie-Pierre MARCHAND : Également mes collègues Vincent BOULET et Emmanuel COBLENCE avec lesquels nous avons beaucoup travaillé. On vous en a déjà parlé, cela a été une grande satisfaction que le 13^e puisse être lauréat de cette Cité éducative. C'est la 5^e à Paris parce que nous avons de gros besoins.

Pour rappel, nous avons deux réseaux d'éducation prioritaire à l'est et à l'ouest des quartiers populaires. Il nous semblait important que les élèves puissent bénéficier de cette Cité éducative qui concerne l'ensemble des élèves des quartiers de ces réseaux d'éducation prioritaire autour d'actions qui permettent aux

établissements scolaires de travailler de concert et en transversalité autour de différents sujets. En l'occurrence ont été retenu pour notre Cité éducative :

- un travail important sur le climat scolaire qui recoupe à la fois le harcèlement, le malaise de certains jeunes, etc., qui est ressorti de façon assez forte dans les questionnaires qui sont passés auprès des familles, des enseignants et des jeunes ;
- le bien-être et la santé ;
- un travail très important sur l'orientation pour permettre aux jeunes des collèges de rêver, d'élargir un peu leurs perspectives.

On va officiellement lancer demain avec Monsieur le Maire cette Cité éducative autour du travail de tous les enseignants, des associations, des parents d'élèves.

Pour mettre tout cela en musique, il faut bien sûr une chefferie de projets. Après appel à candidatures et examen de plusieurs dossiers, nous avons confié cette chefferie de projets à l'association Synergie Family. Le label Cité éducative permet d'avoir un financement de l'État entre 150 000 euros et 200 000 euros. Il est demandé maintenant aux collectivités de participer au financement de ces postes de chef de projet, c'est à cela que cette délibération s'attache pour demander la possibilité de financer à hauteur de 17 116 euros ce poste de chef de projet.

M. LE MAIRE : Plus rien n'est gratuit. Avant, c'était un dispositif financé à 100 % par l'État, je le rappelle simplement. Merci beaucoup.

Pas de demandes d'intervention ?

DDCT 94. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DDCT 96 Subventions (7 000 euros) à 3 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

M. LE MAIRE : Nous passons donc aux subventions aux associations. La DDCT 96, toujours Marie-Pierre MARCHAND.

Marie-Pierre MARCHAND : Comme vous le savez, dans la politique de la ville, la dimension de démocratie participative est extrêmement importante. Il y a bien sûr des conseils de quartier qui sont sur le périmètre des quartiers prioritaires, mais dans le cadre du contrat de ville il y a une instance de plus qui s'appelle les conseils citoyens qui permettent à des citoyens tirés au sort de siéger pendant plusieurs années pour représenter les habitants de ces quartiers. Ils sont associés à tous les moments, aux comités de pilotage, on peut travailler avec eux et l'idée est qu'ils puissent faire remonter un certain nombre de demandes, de projets des habitants et aussi servir de relais d'information.

Nous avons un conseil citoyen dans le 13^e et la Ville de Paris finance par de petites subventions des associations locales qui gèrent le financement et accompagnent ces conseils citoyens.

Il s'agit pour nous de l'association ARBP bien connue, Rungis Brillat Peupliers, qui fait donc ce travail et à qui il est demandé de pouvoir attribuer une subvention de 3 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ?

DDCT 96. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DDCT 145 Subventions (52 900 euros) à 24 associations pour le financement de 29 projets dans les quartiers populaires parisiens (3e enveloppe)

M. LE MAIRE : Nous continuons avec les subventions des associations. La DDCT 145.

Marie-Pierre MARCHAND : Toujours des subventions. Il s'agit de la 3^e enveloppe du contrat de ville qui permet la réalisation globale de 29 projets. Comme vous le savez, il y a 3 enveloppes au cours de l'année pour pouvoir lisser le soutien.

Pour les quartiers populaires du 13^e, cela concerne 3 structures pour cette troisième enveloppe, largement autour du thème de la transition écologique qui est un sujet qui monte beaucoup en charge dans le cadre du nouveau contrat de ville :

- la Cie Corossol, une compagnie de théâtre qui fait tout un travail avec un spectacle participatif pour travailler sur et sensibiliser au tri sélectif ;
- le GDIE, une structure qu'on met à disposition des collectifs d'habitants et des associations pour les aider à créer des espaces de biodiversité, des jardins partagés, des coins nature, etc., et qui monte des ateliers pour permettre la découverte de la faune et de la flore ;
- l'association ORIENT EVENTS dans le quartier Kellermann, Brillat Savarin qui fait aussi tout un travail autour du zéro déchet, du recyclage, de la production par les habitants de produits ménagers, de produits de maquillage, etc., ce que font les quartiers populaires dans ces domaines-là est très important.

Tout cela pour un montant de 7 000 euros que je vous demande de bien vouloir accepter.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vois pas de doigt se lever.

DDCT 145. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 28

CONTRE :

ABSTENTION : 3 UDC (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DDCT 147 ARJ - Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (120 000 euros) à 14 associations et fondations pour le financement de 14 projets dans les quartiers populaires parisiens.

M. LE MAIRE : DDCT 147. Cette fois-ci on se tourne vers les jeunes particulièrement, toujours dans les quartiers populaires.

Marie-Pierre MARCHAND : Exactement. Autour d'un appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » vers les études, vers l'emploi, des jeunes qui peuvent être, nous l'espérons momentanément, désinsérés ou ayant rencontré des difficultés dans leur parcours scolaire ou d'insertion.

Pour cela, dans le 13^e, nous soutenons l'action de deux associations :

- Activ'Action qui travaille pour aller vers les jeunes, on s'adresse bien sûr à un public qui ne va pas spontanément à la mission locale, par exemple, et qu'il faut aller rencontrer dans les quartiers au pied des immeubles pour leur donner envie de retrouver un parcours et leur donner un petit peu les clés ;
- l'Association Up Sport ! Unis pour le sport, c'est de la remobilisation vers l'insertion, l'emploi, mais à travers le vecteur du sport.

Tout cela pour un montant de 10 000 euros que je vous demande également de bien vouloir accepter

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

DDCT 147. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DASCO 45 Subventions d'investissement (250 054 euros) à 26 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2024-2025

M. LE MAIRE : Nous allons vers les collèges et lycées. D'abord les collèges, on commence par la DASCO 45. Ce sont les subventions d'investissement pour les collèges du 13^e. Vincent BOULET qui la rapporte.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Subventions d'investissement pour cette délibération liée au budget participatif des collèges dont nous parlons régulièrement dans cette assemblée. C'est-à-dire que les différents collèges et les collégiens et collégiennes sont invités à choisir des projets sur catalogue.

Il s'agit pour cette délibération d'une subvention

- pour le collège Camille Claudel et pour le collège Auguste Rodin, chacun d'un montant de 10 000 euros pour constituer un espace détente ;
- pour Gabriel Fauré à hauteur de 15 000 euros pour équiper la cour pour lire et jouer en société.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention.

DASCO 45. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DASCO 67 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), subventions d'équipement (14 400 euros) et subventions pour travaux (140 255 euros).

M. LE MAIRE : DASCO 67.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Cette fois-ci, il s'agit des dotations complémentaires de fonctionnement que nous votons également régulièrement.

Je vais directement à ce qui concerne les collèges du 13^e:

- collège Georges Braque pour raccorder la porte d'entrée au système de sécurité incendie. Une subvention à hauteur de 3 210 euros ;
- collège Évariste Galois pour différentes dépenses au titre du chauffage ou de l'électricité, 6500 euros ;
- collège Moulin des Prés, 2 000 euros.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : DASCO 67. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DASCO 68 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros)

M. LE MAIRE : DASCO 68.

Vincent BOULET : Il s'agit cette fois-ci non plus des dotations complémentaires, mais des dotations initiales de fonctionnement pour l'année 2026. On va avoir une série de 5 délibérations qui vont s'enchaîner pour ces dotations annuelles. Deux délibérations pour les dotations de fonctionnement et trois délibérations pour les dotations pour les activités éducatives.

Il s'agit ici des dotations initiales de fonctionnement qui sont calculées sur la base de la dotation à l'élève, donc sur la base des effectifs par collège et des indicateurs sociaux, à savoir le taux de boursiers moyen et l'indice de position sociale moyenne auxquels s'ajoute un indicateur de réussite scolaire avec la moyenne des notes obtenues aux épreuves écrites du brevet des collèges. À noter que cette fois-ci, ces dotations

ne vont pas inclure les dépenses en chauffage et électricité des collèges qui ont été reprises en 2024 en gestion directe par la Ville.

Concrètement, pour les collèges du 13^e, il s'agit de :

- 74 000 euros pour Camille Claudel ;
- 98 000 euros pour Elsa Triolet ;
- 117 000 euros pour Évariste Galois ;
- 68 000 euros pour George Sand ;
- 80 000 euros pour Georges Braque ;
- 109 000 euros pour Gustave Flaubert ;
- 81 000 euros pour Moulin des Prés ;
- 100 000 pour Thomas Mann.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention.

DASCO 68. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DASCO 69 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons aux collèges dans les cités scolaires, dans les lycées.

Vincent BOULET : Oui, exactement. La même délibération pour les collèges en CMR, ce qui me permet de rappeler que la Ville de Paris participe à la gestion des travaux et donc aux dépenses concernant les travaux, le personnel et le fonctionnement des collèges en cité mixte régionale. Ce serait quand même intéressant que la région s'en souvienne surtout en nous associant aux décisions qu'elle prend concernant les travaux qui sont menés dans les CMR.

Il s'agit de :

- 66 000 euros pour Auguste Rodin ;
- 68 000 euros pour Claude Monet ;
- 72 000 euros pour Gabriel Fauré.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Vincent BOULET.

DASCO 69. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DASCO 70 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (114 446 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 70.

Vincent BOULET : Il s'agit cette fois-ci de la première des trois délibérations concernant les dotations pour les actions éducatives dans le cadre de la réforme qui avait été votée en 2023. Il s'agit des dotations complémentaires sur appel à projets des collégiens en sachant que les collèges peuvent percevoir un complément à la dotation forfaitaire que nous avons votée dans la délibération suivante.

Il s'agit ici du complément sur les projets dans la limite de 1 500 euros par projet, les projets devant s'inscrire dans les objectifs du PEDT, le projet éducatif de territoire 2021-2026.

Il s'agit ici concrètement pour les collèges du 13^e de :

- 700 euros pour Camille Claudel ;
- 275 euros pour Elsa Triolet ;
- 3 000 euros pour Évariste Galois ;
- 1 500 euros pour Gustave Flaubert ;
- 3 100 euros pour Auguste Rodin ;
- 1 500 pour Claude Monet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

DASCO 70. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DASCO 74 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026

M. LE MAIRE : On passe à la 74.

Vincent BOULET : Oui, tout à fait, Monsieur le Maire. Il s'agit ici de la partie de base de la dotation de la Ville pour les actions éducatives des collèges au titre de l'année 2026 sur la base du forfait à l'élève selon le même mode de calcul que pour les dotations de fonctionnement.

Concrètement, pour les collèges du 13^e, il s'agit de :

- 8 500 euros pour Camille Claudel ;
- 19 000 euros pour Elsa Triolet ;
- 11 000 euros pour Évariste Galois ;
- 11 000 euros pour George Sand ;
- 12 000 euros pour Georges Braque ;
- 15 000 euros pour Gustave Flaubert ;
- 2600 euros pour Moulin des Prés ;
- 23 000 pour Thomas Mann.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

DASCO 74. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DASCO 75 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (98 842 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026

M. LE MAIRE : DASCO 75.

Vincent BOULET : Dernière délibération pour la dotation aux actions éducatives. Il s'agit de l'application suite aux débats qu'il y avait eu au moment de la réforme du mode de calcul de ces dotations d'un complément pour les collèges dont la dotation complémentaire serait diminuée suite à l'adoption de la réforme de 2023.

On a un cas pour le 13^e :

- 836 euros pour Moulin des Prés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

DASCO 75. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DASCO 99 Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025

M. LE MAIRE : DASCO 99. Cette fois-ci, il s'agit des agents logés.

Vincent BOULET : Tout à fait, Monsieur le Maire. Les logements de fonction pour les agents de l'État, chefs d'établissement, adjoints, gestionnaires, CPE ou personnel soignant. Vous savez que le principe est la gratuité du logement nu et les charges locatives sont remboursées à l'établissement sous réserve de franchise accordée par la collectivité de rattachement. Cette délibération concerne la franchise en question qui est en réalité fixée selon des règles relevant du code de l'éducation.

Le montant de cette année est égal à celui de l'année passée étant donné que le montant de la dotation de décentralisation de l'État n'a pas été augmenté pour l'année 2025. Il s'agit de franchise à hauteur de 1 837 euros pour les établissements qui sont avec chauffage collectif et de 2 450 euros pour les logements qui en sont dépourvus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

DASCO 99. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DDCT 162 Signature de 2 conventions partenariales au titre du projet Réseau EIF-FEL 4.

M. LE MAIRE : Dernière délibération présentée par Vincent BOULET, la DDCT 62. Cette fois-ci, cela a trait à la délégation sur l'intégration avec le réseau EIF-FEL.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Beau projet que ce réseau EIF-FEL qui signifie, je vous le rappelle Évaluation Information Formation Français en Lien. Il s'agit d'un dispositif visant à mettre en relation les différentes associations ou acteurs qui interviennent dans la formation français langue étrangère en particulier à vocation d'intégration professionnelle.

C'est un dispositif de la Ville de Paris en partenariat avec des associations, et c'est l'association UniR qui pilote la mise en œuvre de ce projet pour le 13^e arrondissement.

Il s'agit ici dans cette délibération de signer deux conventions partenariales au titre de ce projet.

La première convention avec France Travail qui est un prescripteur important pour ce réseau EIF-FEL, cette convention a pour objet d'encadrer l'échange de données entre France Travail, la Ville de Paris et les partenaires qui participent à ce projet en application du règlement général des données personnelles de l'Union européenne.

Une seconde convention avec cette fois-ci France terre d'asile pour faciliter et renforcer l'inclusion dans ce projet des personnes qui bénéficient de la protection internationale, c'est-à-dire concrètement de celles et ceux qui bénéficient du statut de réfugié, du statut d'apatride et de ce qu'on appelle la protection subsidiaire, c'est-à-dire ceux et celles qui risquent la peine de mort ou la torture ou des menaces graves résultant d'un conflit armé dans leur pays.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Vincent BOULET.

DDCT 62. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DAE 47 Subventions et conventions (1 013 500 euros) avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Danièle SEIGNOT qui présente une délibération en lieu et place de Caroline MILLET, la DAE 47.

Danièle SEIGNOT : Merci, Monsieur le Maire. La délibération DAE 47 a pour objet d'attribuer des subventions aux structures d'insertion afin de soutenir les Parisiennes et les Parisiens les plus éloignés de l'emploi. Elle vise ainsi à préserver et renforcer l'action d'associations qui accompagnent chaque année plusieurs centaines de salariés en difficulté vers une insertion professionnelle durable, en particulier dans des secteurs utiles à la vie locale.

Au total, concernant le 13^e arrondissement, ce sont 6 structures locales qui bénéficieront de ce soutien financier illustrant ainsi l'engagement de notre arrondissement dans l'insertion par l'activité au service à la fois de l'emploi et de la cohésion sociale. Je vais vous citer les 6 associations :

- l'atelier chantier d'insertion maison d'accueil L'Îlot qui développe une activité de restauration collective qui bénéficiera d'une subvention de 3 500 euros ;
- l'atelier chantier d'insertion activités diverses qui pratique du nettoyage, de la manutention, de la blanchisserie et qui est également située dans le 13^e, qui bénéficie d'une subvention de 3 500 euros ;
- l'entreprise d'insertion RéaVie BTP, spécialisée comme son nom l'indique le bâtiment et la rénovation, subvention de 2 000 euros ;
- l'entreprise d'insertion Travail et Partage l'Armée du Salut qui intervient dans le domaine du bio nettoyage, subvention de 3 000 euros ;
- l'entreprise d'insertion Trevo qui est active dans le commerce, la couture, la distribution 2 500 euros ;
- la régie de quartier Tela13, bien connue de vous tous, qui agit auprès du territoire, notamment dans les activités de nettoyage, entretien espaces verts et petits travaux qui reçoit une subvention de 1 500 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Danièle SEIGNOT. Pas de demandes d'intervention ?

DAE 47. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : M. OFFREDO

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DAE 61 Conventions et subventions (403 500 euros) avec 15 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

M. LE MAIRE : DAE 61. Cette fois-ci, c'est Éric OFFREDO qui la rapporte. Il s'agit de soutien d'actions d'insertion professionnelle.

Éric OFFREDO : Il s'agit, comme vous l'avez dit, d'insertion par l'activité économique avec un objectif clair : accompagner vers l'emploi les personnes les plus éloignées du marché du travail.

La délibération est prévue pour subventionner 15 structures d'insertion dont plus particulièrement deux dans le 13^e arrondissement :

- les Œuvres de la Mie de Pain, une association qu'on connaît bien, centenaire, reconnue d'utilité publique dont le siège est implanté chez nous, dans le 13^e, elle gère deux chantiers d'insertion dans les domaines du nettoyage et de la restauration mobilisant près de 41 équivalents temps plein. Le projet soutenu vise l'acquisition d'un composteur mécanique pour valoriser les biodéchets issus de la production quotidienne de 1 000 repas au refuge de la Mie de Pain. Cette action permettra à la fois de renforcer les compétences des salariés en insertion et de développer des pratiques écologiques au bénéfice des habitants et associations du quartier. Une subvention de 80 000 euros est proposée ;
- la deuxième subvention est pour Emmaüs Défi qui est implanté dans le 19^e arrondissement, qui est très active dans tout Paris et qui bénéficie d'un relais d'action dans notre arrondissement grâce à ses filières de collecte, de tri et de réemploi. Elle emploie près de 200 personnes en insertion. Le projet subventionné prévoit l'acquisition d'un camion électrique pour renforcer les activités de collecte et réduire son empreinte carbone. La subvention s'élève à 29 000 euros, dont 26 000 euros en investissement et 3 000 euros en fonctionnement. On peut se féliciter qu'elle paiera moins de stationnement suite à la délibération que nous avons adoptée tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Voilà, il y en a un qui suit, au moins. DAE 61. Pas de demandes d'intervention ?

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025 DAC 370 Subventions (26 500 euros) à 12 associations et signature d'une convention au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribuées au 13e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 370. C'est Philippe MOINE qui la rapporte, c'est le fonds d'animation locale culture, une nouveauté depuis maintenant quelque temps.

Philippe MOINE : Le FAL CULTURE 13^e est un nouveau dispositif qui s'inscrit dans le cadre de la politique de territorialisation de la Ville de Paris et qui permet de donner davantage de marge de manœuvre aux mairies d'arrondissement.

C'est une enveloppe qui prend la suite de l'enveloppe Bloche dont je parlais chaque année et qui permet d'accorder des subventions sur proposition des mairies d'arrondissement. Donc, on passe d'une enveloppe de 15 000 euros à une enveloppe de 26 500 euros pour soutenir des activités culturelles dans le 13^e.

En l'occurrence, 12 associations sont concernées cette année, par ordre décroissant de subventions :

- 4 000 euros pour l'association Tonnerre de singe qui a souvent été évoquée dans le cadre de la politique de la ville, qui est très implantée dans le quartier Bédier-Boutroux qui organise un festival au mois de juin avec de la musique, de la danse et du théâtre ;
- 3 500 euros pour Difé Kako pour le festival du Mois Kréyol bien connu, il y a un programme très bien fait disponible à l'accueil avec beaucoup de spectacles programmés dans le 13^e au Théâtre 13, au Théâtre Dunois, au centre Mandapa, aux Petites Cantines, à la librairie Maruani le 11 octobre. Donc, il y a beaucoup de choses, des spectacles de grande qualité. Je précise aussi que Difé Kako fête cette année ses 30 ans et il y a un lien étroit avec le 13^e arrondissement qu'on tient évidemment à souligner ;
- 3 500 euros pour le Fil Rouge que beaucoup doivent connaître, rue Wurtz, à côté du Mandapa. C'est une galerie théâtrale qui accueille énormément d'activités, d'expositions, d'ateliers, qui organise également un festival le Fil à l'appart en lien avec le conseil de quartier, Butte-aux-Cailles Davel, et beaucoup d'autres choses ;
- 2 500 euros pour le Club Photo des Cheminots de Paris Austerlitz qui a organisé une très belle exposition à la mairie du 13^e début septembre, qui fête, je crois, son centenaire cette année.

Un certain nombre d'associations que l'on soutient chaque année :

- 2 000 euros pour l'association au cœur de la ville et la Clé des Champs, il s'agit de trois chorales, une chorale mixte, une chorale de femmes et une autre chorale plus spécialisée qui organise de nombreux concerts dans le 13^e arrondissement chaque année ;
- 2 000 euros pour le centre Mandapa en complément de la subvention de la Ville. Il fête son 50^e anniversaire cette année, rue Wurtz, bien sûr. Je vous invite à prendre connaissance de la programmation du centre Madapa qui est très riche, autour des cultures de l'Inde et de beaucoup d'autres cultures du monde, avec aussi une participation à beaucoup d'activités proposées par la mairie ou le conseil de quartier ;
- 2 000 euros pour l'orchestre symphonique et lyrique de Paris qui organise les dimanches musicaux, donc beaucoup de concerts de musique classique dans différents lieux du 13^e arrondissement ;
- 2 000 euros pour l'association Art Me Up, moins connue de vous peut-être, qui organise un certain nombre d'ateliers avec une restitution théâtrale autour du thème de la relation amoureuse, de la notion de consentement chez les jeunes, donc il y a une action éducative extrêmement importante ;
- 2 000 euros pour la Compagnie Les Écriés pour son projet Bar à Lectures, qui est un très beau projet qu'on a expérimenté dans le cadre du festival organisé par la mairie du 13^e au mois de juin, Treize'Estival. Bar à Lectures sera un événement proposé à la médiathèque Virginia Woolf au mois de novembre gratuitement, pour les publics qui le souhaitent. Cela consiste à lire des extraits de romans à la carte avec la mise à disposition de textes, c'est proposé par des comédiens professionnels, donc c'est de très grande qualité ;
- 1 000 euros pour soutenir la première exposition collective de 13 EN ART, association qui s'inscrit dans la continuité de 13 EN VUE, une association qui a été longtemps dirigée par Lydia GORET qui nous a malheureusement quittés. 13 EN ART est aujourd'hui dirigée par Stéphanie LECHEVALLIER que beaucoup connaissent, qui a un atelier de mosaïque face au conservatoire et organise dans le prolongement de 13 EN VUE une exposition collective à l'occasion de Nuit Blanche qui a maintenant lieu au mois de juin, cette première édition a eu lieu au conservatoire du 13^e ;

- 1 000 euros pour la Compagnie théâtrale l'Embarcadère qui propose un certain nombre de représentations théâtrales plutôt pour le jeune public, comme L'Enfant Éléphant de Rudyard Kipling, peut-être que cela rappelle des souvenirs à certains, dans différents lieux, par exemple au Mandapa ou au centre Daviel ;
- 1 000 euros pour l'association Spot 13 qui vise à développer la connaissance du Street Art auprès de publics scolaires.

Donc une enveloppe globale de 26 500 euros pour des actions de grande qualité sur l'ensemble du territoire du 13^e.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe MOINE. C'est vrai que c'est un acte supplémentaire dans la décentralisation vers les arrondissements. Petit à petit on avance, j'espère qu'on n'aura pas une grosse régression à la suite des prochaines municipales.

DAC 370. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025 DSOL 123 Subventions de Fonctionnement (842 798 euros) et d'Investissement (60 000 euros) pour des actions à destination des femmes en situation de grande exclusion

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 123. C'est Juliette SABATIER qui la rapporte. Il s'agit des subventions de fonctionnement et d'investissement pour des actions en direction des femmes en situation de grande exclusion.

Juliette SABATIER : Bonsoir, merci beaucoup. Effectivement, je vais être très rapide, car pour le 13^e nous sommes concernés par une subvention de fonctionnement pour une structure que nous connaissons très bien, à savoir la Cité des Dames. Je vais juste rappeler, pour donner un élément de contexte, que les femmes en situation de grande exclusion représentent à peu près 35 % des personnes en grande exclusion et on sait qu'elles ont tendance à se cacher plus, à se tenir plus en retrait, car la vie à la rue présente évidemment pour elle des périls encore plus grands que pour les hommes. La Nuit de la Solidarité montre 12 % à 14 % de femmes rencontrées pour un public dont on sait qu'il représente un peu plus du tiers des personnes concernées.

Pour la Cité des Dames, il nous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement 278 558 euros dans le cadre de la convention pluriannuelle entre la Ville et l'Armée du Salut pour la gestion de sa structure. Cette structure est, je le rappelle, à la fois un accueil de jour et une halte de nuit et a ouvert ses portes en 2018.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Juliette SABATIER. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

DSOL 123. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DPE 39 Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris

M. LE MAIRE : Nous passons au zonage pluvial de Paris et c'est Danièle SEIGNOT qui rapporte cette délibération qui est la DPE 39.

Danièle SEIGNOT : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit de la révision du zonage pluvial qui avait été adopté dans sa version actuelle en 2018, c'est le plan pluie de Paris.

Le zonage pluvial a pour ambition de transformer Paris, qui est une ville minérale et imperméable, en replaçant l'eau au cœur de l'espace urbain et en renouant avec le cycle naturel de l'eau en réduisant les volumes d'eau de la pluie évacuée par les égouts. Les principaux enjeux en sont :

- réduire les rejets de polluants vers le milieu naturel pour contribuer à une meilleure qualité de l'eau, au bon état écologique de la scène et à sa maniabilité ;
- préserver la ressource en eau dans une optique de sobriété hydrique ;
- réduire le risque d'inondation par débordement du réseau d'assainissement ;
- favoriser les îlots de fraîcheur et la biodiversité en gérant les eaux pluviales en lien avec le sol et la végétalisation.

L'objectif est donc de valoriser les eaux pluviales à la source.

Le zonage pluvial va s'appliquer aux constructions nouvelles, aux extensions, aux restructurations lourdes supérieures à 20 m² et aux espaces publics supérieurs à 1 000 m².

Les principales évolutions proposées sont :

- uniformisation de l'objectif de gestion à la source des pluies courantes, il est prévu de tout fixer à 10 mm dans tout Paris intra-muros au lieu de 4 mm, 8 mm ou 12 mm actuellement selon les secteurs ;
- dans le bois de Boulogne le bois de Vincennes, gestion à la source de la pluie décennale, 48 mm sans rejet au réseau alors qu'actuellement c'est 16 mm ;
- encadrer la qualité des rejets vers la Seine et canaux ;
- mutualisation entre les acteurs ;
- interdiction de techniques non vertueuses (bassins enterrés, pompes de relevage).

Le processus de révision a donné lieu à une concertation au sein des services de la Ville en 2024, un examen de l'autorité environnementale en mai 2025, puis à une enquête publique en juin 2025.

La commission enquêtrice a rendu un avis favorable assorti de 6 recommandations dont 3 ont donné lieu à des modifications du projet de révision. Les 3 autres recommandations ne concernent pas le contenu du projet de révision, mais la Ville en tiendra compte par ailleurs.

Le zonage révisé intégré au plan d'assainissement, au règlement d'assainissement de Paris, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026, c'est donc très bientôt, il sera annexé au plan local d'urbanisme bioclimatique. Enfin, la Ville accompagnera sa mise en œuvre via un guide actualisé pour les professionnels, la formation des services techniques de la Ville et l'appui technique aux porteurs de projets ainsi que des supports d'information pour le grand public.

Je vous demande donc de bien vouloir voter cette révision du plan pluie de Paris.

M. LE MAIRE : Qui veut intervenir sur le plan pluie ? Visiblement, ce n'est pas un grand succès. Tu as été parfaite, Danièle.

DPE 39. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je ne vois pas d'abstention non plus Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025 DEVE 88 Conventions pluriannuelles avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire (12e au 20e) et d'équipements sportifs (13e).

M. LE MAIRE : nous passons à la DEVE 88, toujours Danièle SEIGNOT. Une délibération annuelle et habituelle sur l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire.

Danièle SEIGNOT : Oui, exactement, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération qu'on renouvelle toutes les années ou très régulièrement. Il s'agit de la signature de renouvellement des conventions avec les associations d'insertion qui entretiennent la Petite Ceinture.

Dans le 13^e, c'est plus particulièrement l'association Études et Chantiers qui agit sur la portion qui a été transformée en jardin que vous connaissez tous bien. Ces associations ont transmis à la Ville leurs propositions d'actions qui s'inscrivent dans la continuité des actions antérieures avec un renforcement de la prise en compte de la gestion écologique des espaces verts en cohérence avec le plan biodiversité de la Ville de Paris pour 2025-2030.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser la signature de ces conventions avec les associations concernées.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de sujet, pas d'intervention ?

DEVE 88. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Communication

Communication relative à l'installation d'un composteur au 34-36 rue Charles Moureu à Paris 13e

M. LE MAIRE : Nous passons à une communication, toujours Danièle SEIGNOT qui va nous informer enfin de l'installation d'un nouveau composteur de quartier que nous attendons de nos vœux depuis longtemps.

Danièle SEIGNOT : Oui, c'est une excellente nouvelle. C'est une communication que j'ai plaisir à faire. Vous connaissez tous l'association Compos' 13 qui avait envisagé depuis un certain nombre d'années de migrer, puisqu'ils avaient déjà ouvert un composteur dans le square Héloïse et Abélard depuis maintenant presque 10 ans un pavillon de compostage qui marche particulièrement bien. Ils avaient envisagé d'étendre leur activité à d'autres secteurs de la Ville, ils avaient choisi dans un premier temps le parc de Choisy et nous avons eu de nombreuses difficultés à trouver un emplacement qui coïncide avec les souhaits de l'association, avec les contraintes du plan local d'urbanisme et avec les souhaits de l'ABF. Après quelques difficultés, l'association Compos' 13 a été obligée d'abandonner l'emplacement du parc de Choisy, car il n'y avait aucune emprise correcte qui leur convenait et qui convenait aux règles de la Ville.

Nous avons trouvé un endroit dans le petit jardin qui entoure l'école rue Moureu, merci à la DASCO d'avoir facilité cette installation. L'association Compos' 13 s'installera dans le jardin de cette école Charles Moureu, il y aura un pavillon de compostage d'environ 85 m² avec déjà presque 200 personnes en liste d'attente. Le pavillon ouvrira dans le respect des règles de l'école le samedi matin et le mercredi après-midi pour que les adhérents de l'association puissent apporter leurs déchets verts, je précise bien, et organisera un certain nombre d'activités, notamment des activités pédagogiques.

La convention vient d'être signée entre la DASCO, la Ville et Compos' 13.

Voilà ce dont je voulais vous parler.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? Il n'y a pas de vote, puisque c'est une communication. C'est une bonne nouvelle. Quant au suivant, on va finir par y arriver aussi.

Danièle SEIGNOT : Monsieur le Maire, je n'ose même pas parler. Si, rapidement, Broca, on a enfin le permis de construire. Maintenant, il reste encore quelques petites difficultés administratives à régler et nous espérons que très bientôt, on pourra commencer les travaux de ce pavillon.

M. LE MAIRE : Entre l'ABF pour l'un, l'AP-HP pour l'autre, on aura souffert.

Danièle SEIGNOT : Ces deux pavillons de compostage ont été très compliqués à organiser et à mettre en œuvre, mais on va y arriver.

M. LE MAIRE : On va y arriver. Nous passons aux questions orales.

Questions orales

Q132025003 Question orale relative aux horaires de fermeture de la grille du stade Charles Moureu, côté Charles Moureu présentée par Jean-Baptiste OLIVIER et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Jean-Baptiste OLIVIER. La première concerne les horaires d'ouverture de Charles Moureu.

Habib SHOUKRY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie. Je me rends régulièrement au stade Charles Moureu en fin de semaine et j'ai pu constater que le dimanche la grille d'accès à la rue Charles Moureu est fermée avant la fermeture du stade et qu'il y a régulièrement des jeunes qui escaladent la grille. Cela risque de les mettre en danger, donc je souhaitais savoir si lors de la fermeture du stade et de l'évacuation des personnes il était possible soit de ne pas fermer cette grille soit d'avoir quelqu'un pour s'assurer qu'il n'y ait pas de chute.

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur BASSIOUNI pour répondre.

Aïmane BASSIOUNI : Bonsoir, merci de votre question, Monsieur SHOUKRY. En effet, la fermeture des accès côté rue Charles Moureu le dimanche est assurée par les mêmes agents qui travaillent dans le stade et qui ferment aussi l'accès qui donne sur la rue Edison. Il y a un petit décalage effectivement entre la fermeture d'un côté puis de l'autre. Nous avons demandé à ce qu'il y ait un délai plus court entre les deux fermetures, néanmoins le dimanche, c'est fixé à 18 h 00, pour rappel.

Cela étant dit, en période estivale, notamment les dimanches et veilles de jours fériés, la fermeture de l'ensemble des équipements sportifs est limitée à 18 h 00 et cela peut parfois engendrer des usages inadaptés tels que les jeunes qui escaladent, comme vous l'avez dit, en dehors des horaires de présence des agents. Sur ce point, les marges de manœuvre sont assez limitées. Même pendant la journée, je me souviens, ayant été collégien et lycéen à Claude Monet, qu'il n'y avait pas d'accès du tout et des jeunes... pas moi, mais je connais des personnes qui ont escaladé ces grilles pour accéder au stade et vice versa. On était contraints de faire le tour, aujourd'hui cela a réduit drastiquement cette escalade des grilles. En tout cas, on a bien rappelé aux agents et l'on a indiqué à nos agents de faire en sorte que la fermeture soit la plus rapide possible entre la rue Charles Moureu et la rue Edison.

M. LE MAIRE : Merci.

Q132025004 Question orale relative à l'état des WC du stade Charles Moureu présentée par Jean-Baptiste OLIVIER et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e

M. LE MAIRE : Il y avait une deuxième question qui a trait aux toilettes de Charles Moureu, on reste dans le même périmètre. Toujours Monsieur SHOUKRY ? Non ?

Habib SHOUKRY : Oui, tout à fait. La question était : y a-t-il un projet de rénovation des toilettes du stade ? Je crois que le stade a déjà été largement et très bien rénové. Voilà.

Aïmane BASSIOUNI : Merci pour cette deuxième question. Je me suis rendu moi-même sur place et j'ai demandé aux services de me faire un retour aussi, une inspection des lieux. Notamment dans les sanitaires hommes, il y a un état un petit peu de dégradation, mais il n'est pas non plus très avancé, disons nous franchement les choses. C'est très régulièrement entretenu, néanmoins, comme vous l'avez dit dans votre question, c'est un équipement extrêmement utilisé et les sanitaires aussi par conséquent. Les tags ne sont pas très nombreux et en tout cas dès qu'il y en a les agents les effacent de manière assez immédiate.

Il n'est pas prévu pour le moment une rénovation spécifiquement des sanitaires, néanmoins on étudie depuis un an un projet de rénovation de l'ensemble du bâtiment lui-même. Les sanitaires sont compris dedans, bien évidemment, mais aussi les vestiaires, les locaux sociaux des agents et l'on réfléchit à rendre ce bâtiment plus joli afin qu'il s'intègre mieux dans le paysage. On a rénové toutes les infrastructures sportives, il ne nous reste plus que cela.

M. LE MAIRE : L'entrée est plutôt laide, mais les toilettes sont plutôt pas trop mal. Je m'y suis rendu il n'y a pas si longtemps que cela.

Un intervenant : Vous en aurez la vidéo.

M. LE MAIRE : Oui, je veux bien.

Aïmane BASSIOUNI : Si vous voulez, j'ai apporté des photos. Ce n'est pas non plus catastrophique et c'est bien entretenu. Cela fait vieillot, c'est vrai.

M. LE MAIRE : On a quelques priorités dans les collèges. Merci pour ces questions.

Vœux

V132025023 Vœu relatif à la nouvelle tarification des abonnements Vélib' présenté par Chang-Hua PENG

M. LE MAIRE : Il y avait deux vœux présentés par Monsieur PENG. Le premier concerne les abonnements Vélib'. Je vous laisse la parole tout de suite, Monsieur PENG.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Je parle de ce vœu concernant les nouvelles tarifications appliquées par Vélib' et j'ai constaté une augmentation de ses abonnements, ce qui vient un peu à l'encontre du principe initial et initié par Vélib', de son franc succès et de sa réussite au départ.

Nous sommes dans une période où la perte de pouvoir d'achat est assez conséquente, en tout cas elle est ressentie par ensemble de nos concitoyens et cette nouvelle tarification est conjuguée à une qualité de service qui n'est pas forcément au rendez-vous, c'est ce dont certains habitants du 13^e et usagers du Vélib' m'ont fait part.

Ce vœu vise à saisir la Ville de Paris au travers de notre mairie du 13^e afin qu'au sein de l'agence métropolitaine des mobilités partagées cette modification puisse être revue pour se rapprocher le plus possible du modèle du Vélib' initial et que le service Vélib' reste de qualité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Antoine GUILLOU pour répondre.

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Vous mettez le doigt sur le sujet important qu'est l'évolution de la tarification du Vélib' qui a connu une hausse assez significative ces derniers mois.

Vous l'avez rappelé, le service Vélib' n'est pas porté par la Ville de Paris, mais par un syndicat mixte. Ce qu'il faut avoir en tête néanmoins est que ces tarifs ont certes augmenté de manière assez significative, mais cela renvoie aussi à une augmentation extrêmement importante de l'usage du Vélib', notamment de l'usage des vélos électriques, ce qui induit des coûts supplémentaires. Il y a aussi une extension géographique assez importante de la couverture de Vélib', ce qui là aussi augmente fatallement les coûts d'exploitation du service. Il est vrai qu'avant il y avait une couverture qui se limitait à priori à Paris et plus vous étendez la couverture géographique du service, plus vous allez accroître les coûts.

Je n'étais pas sûr de bien comprendre ce que vous vouliez dire dans votre vœu sur la modification drastique du modèle Vélib', je ne sais pas exactement ce que vous entendiez par là.

Il est vrai qu'il y a aussi un autre phénomène qui impacte le modèle économique de Vélib', ce sont les opérateurs privés de vélos en libre-service qui ont tendance à capter une partie des courses, notamment une partie des courses qui étaient acquittées par les utilisateurs qui ont le plus de pouvoir d'achat puisque ces services sont plus chers. C'est donc autant de revenus en moins pour Vélib' avant qu'il y ait la concurrence de ces opérateurs.

Il y aura sans doute une réflexion globale à mener sur ce point-là puisque nous avons aujourd'hui une concurrence de facto entre un service public qui permet d'avoir des tarifs, même s'ils ont augmenté, abordables malgré tout par rapport aux opérateurs privés, et ces opérateurs privés qui vont venir capter une partie des revenus.

Pour autant, on partage évidemment une exigence à avoir au sein de l'agence des mobilités vis-à-vis de l'opérateur privé, Smovengo, qui assure le service. Là-dessus, je vous rejoins.

Sur votre vœu, comme je n'étais pas sûr de comprendre ce que vous vouliez, ce que vous dites, je me permets de vous citer : « porte au sein de l'agence métropolitaine des mobilités partagées une modification de ses nouvelles modalités en raison de la modification drastique du modèle Vélib' ». Comme je ne suis pas sûr de comprendre exactement ce que vous entendez par-là, je ne vais pas pouvoir donner un avis favorable à votre vœu, mais vous voyez qu'on en partage évidemment une certaine teneur sur la vigilance à avoir vis-à-vis de Smovengo.

À l'aune de ces explications, je vous invite évidemment à le retirer, sans quoi l'avis favorable risquerait de ne pouvoir être émis.

Rires.

M. LE MAIRE : Monsieur PENG.

Chang Hua PENG : Si je comprends bien, vous m'invitez à le rerédiger pour vous le resoumettre. C'est bien ce que je comprends.

M. LE MAIRE : Non, pour le soumettre au Conseil de Paris, par vos amis.

Antoine GUILLOU : Voilà, le Maire a répondu avant que je ne le fasse. Je crois que votre groupe a déposé le même vœu au Conseil de Paris, donc j'imagine que ce sera l'occasion pour l'Adjoint à la Maire en charge des mobilités d'y répondre. Je n'ai pas regardé la rédaction du vœu au Conseil de Paris, il est peut-être temps de l'amender s'il n'est pas assez précis.

Chang Hua PENG : D'accord, oui. Je maintiens mon vœu.

M. LE MAIRE : D'accord, donc je vais faire voter le vœu de Monsieur PENG.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je suis désolé. Qui s'abstient ? Il est repoussé.

POUR : 1 (M. PENG)

CONTRE : 28 (DONT 3 POUVOIRS)

ABSTENTION : 3 UDC (MME ESTIENNE, MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

NPPV :

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V132025024 Vœu relatif à l'information électorale des citoyens présenté par Chang-Hua PENG

M. LE MAIRE : Je vous laisse la parole pour le deuxième vœu. Cela a trait à la nouvelle organisation, je prendrai un peu de temps pour vous le détailler, mais rassurez-vous, je ne vais pas être trop long.

Concernant le nouveau mode de scrutin pour Paris, Lyon et Marseille, à Lyon ils auront trois élections le même jour, cela va être sympathique, nous seulement deux.

Je vous laisse la parole, Monsieur PENG et je vous donnerai des éléments de réponse parce que depuis le mois d'août nous sommes dans la préparation.

Chang Hua PENG : Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu concernant la nouvelle loi PLM. L'objectif est qu'il y ait une information électorale à l'ensemble des citoyens pour que d'un point de vue pédagogique cela permette à nos concitoyens de mieux appréhender ce nouveau scrutin qui sera appliqué dès mars prochain.

M. LE MAIRE : C'est un vœu, mais cela s'apparente plus à une question, donc je vais répondre sérieusement à votre questionnement qui est visiblement légitime, au-delà de ce que je peux penser de cette réforme que j'ai combattue.

Je vous rappelle que cette loi a été promulguée le 11 août dernier, c'est-à-dire à 7 mois des élections municipales. Je vous rappelle que pour Lyon, le changement de scrutin où il y avait le vote de la métropole et le vote pour la Ville de Lyon de manière simultanée, cela leur a demandé un an et demi de préparation en faisant glisser les bureaux de vote des écoles vers les gymnases. Ils ont bien fait, parce que maintenant avec 3 scrutins le même jour, ils auront bien besoin des gymnases, je dis cela sans plaisanter.

Depuis le mois d'août et mes premières réunions qui ont eu lieu au mois d'août, le travail a commencé. Je me suis rapproché à titre plus personnel du directeur de cabinet du préfet d'Île-de-France, du préfet Paris, pour l'alerter, d'ailleurs je trouvais qu'il était quand même assez loin du sujet quand je l'ai vu au mois d'août, mais le travail a commencé aussi avec les services de l'État.

C'est un bouleversement majeur sur le plan politique, mais aussi d'un point de vue organisationnel et nous y sommes, la question portait là-dessus. Les équipes de la mairie ont commencé un travail fastidieux d'implantation des bureaux de vote qui vont être dédoublés et ne pourront pas dans quelques cas, heureusement peu nombreux, être installés dans les lieux de vote habituels. On va devoir faire glisser un certain nombre de bureaux de vote de leur lieu actuel vers un autre lieu avec toutes les difficultés qui vont y être liées. Les électeurs concernés par le changement d'adresse de leur bureau de vote recevront une nouvelle carte et des éléments d'explication sur le mode de scrutin, mais on sait que certains ne lisent pas leur courrier et qu'un certain nombre n'habitent plus là où ils votent, c'est la réalité. Le jour du scrutin cela va être compliqué sur ces bureaux en question, mais on n'a pas le choix. Par exemple, au lycée Bachelard c'est déjà difficile en termes organisationnels et dans les pièces qui sont mises à disposition et mettre deux bureaux à l'endroit où il y en a un, ce n'est pas possible physiquement. Donc, on va garder un lieu à Bachelard et l'on va devoir faire glisser l'autre ailleurs.

Je vous informe que l'État ne prévoit pas un envoi généralisé à tous les électeurs d'une nouvelle carte d'électeur, c'est l'État qui le décide. C'est une opération qui est réalisée normalement tous les 5 ans en année présidentielle, on aurait pu penser à une forme de dérogation à cette occasion, mais ce n'est pas prévu.

En tout cas, de notre côté, tous les services de la Ville sont évidemment mobilisés parce qu'il y a de nombreuses choses à réaliser, des achats, des recrutements, l'installation de panneaux électoraux et bien

sûr la communication que vous évoquez dans ce vœu. La Direction de la communication déployera une campagne de communication à vocation pédagogique et la communication relative à l'inscription sur les listes électorales est d'ailleurs systématique pour ce scrutin comme pour les autres. On a des liens régulièrement avec la Direction de la communication parisienne sur ce sujet.

La semaine prochaine, le comité des services de la Ville, c'est-à-dire la réunion de tous les directeurs de service de chaque mairie d'arrondissement, sera consacré à cette seule question du scrutin municipal de mars prochain. Il y a chaque semaine, depuis fin août, des réunions avec la préfecture d'Île-de-France en charge des élections, puisque je vous rappelle que ce sont eux qui valident l'organisation du nouveau découpage, car un changement de bureau est un nouveau découpage électoral. On ne va pas bouger les rues qui sont affiliées à tel ou tel bureau, mais quand on change un bureau, c'est un changement de la carte qu'il faut faire avaliser par la Préfecture d'Île-de-France.

Normalement, tout cela est théoriquement validé 6 mois avant le scrutin, normalement on aurait dû acter cela fin août, évidemment cela n'a pas été le cas. La publication fin août va être amendée, on est en France, toute bonne règle souffre de quelques exceptions, mais cela va faire beaucoup en termes d'exceptions.

Pour le 13^e, je rappelle qu'on a 72 bureaux de vote, donc il va falloir faire le double, donc il va falloir trouver 144 présidents, 288 assesseurs à recruter, à former sur le nouveau mode de scrutin. On aura au moins la moitié des membres des bureaux qui seront débutants, qu'ils soient bénévoles ou payés par la Ville de Paris, donc cela va être difficile. On a évidemment prévu des sessions de formation qui ne seront pas un rappel où l'on souligne les évolutions de jurisprudence ou d'organisationnel, il va vraiment falloir former beaucoup de gens.

Au passage, je vous le dis à toutes et à tous, il va y avoir une pression plus qu'amicale en direction de tous les élus pour tenir les bureaux de vote parce que sinon va se retrouver vraiment dans la grande difficulté.

Il y a évidemment le mobilier et les fournitures à multiplier par deux, les urnes, les isoloirs, les achats ont été lancés, donc on les aura. On va de manière très pragmatique au lieu de faire livrer tout le mobilier utiliser plus qu'à l'accoutumée les mobiliers des écoles pour limiter le coût pour la collectivité, mais de fait le coût pour la collectivité se comptera en millions, cela va coûter énormément d'argent.

Comme je vous l'ai dit, j'invite chacune et chacun à se mobiliser, on aura besoin de toutes les bonnes volontés, il y a 144 bureaux... on a déjà du mal habituellement, mais là, cela ne va pas être évident.

Évidemment, pour chaque liste qui présentera les élections, on rappellera qu'il y a deux scrutins, j'imagine que chacun sera mobilisé pour le rappeler à ses propres électeurs. Cela ne va pas être évident, beaucoup vont découvrir la chose en arrivant au bureau de vote et ne vont pas comprendre pourquoi on les fait voter deux fois. Les médias vont en parler, il va y avoir des choses, j'imagine qu'il y aura quelques grands reportages sur Lyon où l'on va se gausser qu'il y ait 3 scrutins. Il faudra tout le talent organisationnel de Monsieur Aulas pour y arriver. Je plaisante, parce que ce ne sera pas lui qui sera aux manettes mais bien l'adjoint actuel qui devra organiser trois votes par bureau.

Cela ne va pas être évident, on va tous y mettre du nôtre pour faire en sorte que les gens comprennent qu'il faut qu'ils votent deux fois avec l'idée de faire des parcours. Quand on me dit qu'on va mettre deux urnes côté à côté, évidemment que non, si on met deux urnes côté à côté, il va y avoir énormément de gens qui vont se tromper d'urne et cela va faire de nombreux recours, on ne peut pas le faire de cette façon-là. C'est pour cela que c'est vraiment 144 bureaux autonomes qui vont devoir être créés, même si l'on va faire un parcours pour éviter de vérifier deux fois que la personne est bien inscrite dans le bureau en question. Cela va être un peu compliqué.

Tous les messages élaborés seront évidemment validés par la Direction des affaires juridiques parce qu'on est dans une période de réserve électorale. Pour être clair, ce n'est pas moi qui vais communiquer ni l'équipe municipale, cela va être des messages très factuels. Cela va être compliqué, je pense, de faire comprendre aux électeurs ce qu'ils devront faire, comment cela va s'organiser et cela va être encore plus compliqué quand on va devoir bouger des bureaux de vote, on essaiera d'en bouger le moins possible, c'est vraiment à quoi l'on s'attelle. Ne serait-ce que cela, ce n'est pas évident.

Vous avez tous vécu des bureaux de vote avec des préaux souvent chargés en matériel, donc il va falloir imposer aux écoles de déménager tout le matériel qu'il y a dans les préaux pour pouvoir mettre les deux bureaux, bref, cela va être compliqué. On a prévu de rencontrer toutes les directrices et tous les directeurs d'école prochainement pour les sensibiliser à cela, ce ne sera pas uniquement sur ce sujet, mais une partie de notre réunion y sera consacrée.

On a toujours été très souples sur les présences de bureaux de vote, donc toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Anciennement, ce n'était pas comme cela, mais nous sommes très ouverts sur les bénévoles qui souhaitent s'impliquer. Si vous avez des personnes à nous signaler, il ne faut pas hésiter, mais évidemment des personnes sérieuses, ai-je besoin de le répéter, parce que cela va être un peu complexe, et il faut être électeur à Paris, c'est absolument obligatoire, tu fais bien de le rappeler parce qu'on a souvent des déconvenues. Cela va être important de mobiliser un maximum de monde et quand il y aura deux bureaux de vote successifs, il faudra que cela avance vite pour qu'il n'y ait pas une queue à l'un et pas à l'autre ou inversement, parce que sinon on va avoir des difficultés organisationnelles lourdes.

Voilà, je vous réponds le plus simplement possible, on est dessus et cela prend du temps en termes d'organisation, je ne vous le cache pas.

Monsieur PENG, j'ai répondu à votre voeu, je pense que ce n'est pas la peine de le soumettre au vote. Ce sont des choses qu'on avait déjà intégrées. On avait anticipé, heureusement, cela aurait été inconséquent de ne pas le faire. On va l'organiser le plus sérieusement possible.

Des règles, même avec lesquelles on est en désaccord, s'imposent et il n'y aura pas de notre côté la moindre tentation, évidemment, de ne pas faire les choses sérieusement, cela serait très problématique. On n'est vraiment pas dans cet état d'esprit, si c'était là-dessus que vous souhaitez être rassuré, c'est normalement fait.

Bien, notre Conseil est maintenant terminé, je vous souhaite un bon appétit, le prochain est le 3 novembre.

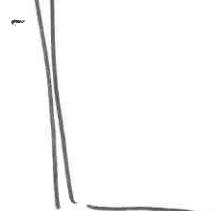
La séance est levée à 21 h 05.

Mme Marie-Pierre MARCHAND



Adjointe au Maire

M. Jérôme COUMET



Maire du 13^e arrondissement